



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2014 - 2015



Arrêté du 3 juillet 2015

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles auprès de GECI International

48 bis, Avenue Kléber – 75116 Paris

sur le site internet de la Société www.geci.net

Table des matières

Chapitre 1. Responsable du Rapport Financier Annuel et du contrôle des comptes	6
1.1. Responsable du Rapport Financier Annuel	6
1.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel	6
1.3. Responsables du contrôle des comptes	7
1.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014/2015	8
Chapitre 2. Rapport de Gestion	9
2.1. Présentation des Comptes Consolidés	9
2.1.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECI	9
2.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2015	11
2.1.3. Situation financière	16
2.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe	17
2.3. Activité en matière de recherche et développement	18
2.4. Facteurs de Risques	18
2.4.1. Risques financiers	19
2.4.2. Risques liés à l'activité de la Société	24
2.4.3. Risques juridiques	27
2.4.4. Risques liés à l'organisation de la Société	29
2.4.5. Assurances	30
2.5. Evénements importants dans le Groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2015	30
2.6. Présentation des Comptes Sociaux	31
2.6.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société	31
2.6.2. Modalités de présentation	31
2.6.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels	31
2.6.4. Situation Financière	32
2.6.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2014/2015	32
2.6.6. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices	33
2.6.7. Dépenses non déductibles fiscalement	33
2.6.8. Information sur les délais de paiement	33
2.6.9. Contrôle des commissaires aux comptes	33
2.6.10. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société	34
2.6.11. Activité en matière de recherche et développement	34
2.6.12. Evénements importants postérieurs à la clôture de l'exercice	34
2.6.13. Situation des mandats des commissaires aux comptes	34
2.7. Informations concernant les mandataires sociaux	34
2.7.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos	34
2.7.2. Rémunération des dirigeants	34
2.7.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs	35
2.8. Information sur l'actionariat et l'évolution du cours de bourse	35

Table des matières

2.8.1.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	35
2.8.2.	Actionnariat salarié et actions gratuites	39
2.8.3.	Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices	39
2.8.4.	Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital	39
2.8.5.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	39
2.8.6.	Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre	40
2.8.7.	Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital	40
2.9.	Filiales et Participations	41
2.10.	Activité des Filiales	41
2.11.	Responsabilité sociale, environnementale et sociétale	43
2.11.1.	Présentation et articulation du rapport.	43
2.11.2.	Périmètre de reporting	47
2.11.3.	Rapport de l'Organisme de vérification	66
Chapitre 3.	Comptes Consolidés GECI International	69
3.1.	Compte de résultat consolidé	69
3.2.	Etat de la situation Financière	71
3.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	72
3.4.	Etat des variations des capitaux propres consolidés	74
3.5.	Informations sectorielles	76
3.5.1.	Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité	76
3.5.2.	Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité	77
3.5.3.	Indication des actifs non courants par zone géographique	77
3.6.	Notes Annexes	77
3.6.1.	Faits marquants, activité et perspectives	77
3.6.2.	Evènements postérieurs à la clôture	81
3.6.3.	Evolution du périmètre de consolidation	81
3.6.4.	Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation	81
3.6.5.	Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014	82
3.6.6.	Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2015	82
3.6.7.	Règles de présentation	83
3.6.8.	Méthodes de consolidation	83
3.6.9.	Recours à des estimations et aux jugements	84
3.6.10.	Conversion des comptes libellés en devises étrangères	84
3.6.11.	Instruments financiers	85
3.6.12.	Regroupement d'activités	85
3.6.13.	Date d'effet des acquisitions et des cessions	86
3.6.14.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	86
3.6.15.	Chiffre d'affaires	86
3.6.16.	Subventions et crédits d'impôts	86

3.6.17.	Résultat opérationnel courant	87
3.6.18.	Autres produits et charges opérationnels	87
3.6.19.	Impôts sur les résultats	87
3.6.20.	Résultat par action	87
3.6.21.	Immobilisations	87
3.6.22.	Stocks	89
3.6.23.	Créances clients	89
3.6.24.	Trésorerie	89
3.6.25.	Endettement net	89
3.6.26.	Provisions	89
3.6.27.	Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel	90
3.6.28.	Plan d'actions gratuites	91
3.6.29.	Gestion du risque financier	91
3.7.	Notes sur les comptes consolidés	94
Note 1 :	Chiffre d'Affaires	94
Note 2 :	Coûts Directs	95
Note 3 :	Frais Généraux	96
Note 4 :	Autres Produits et Charges Opérationnels	96
Note 5 :	Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »	97
Note 6 :	Immobilisations	98
Note 7 :	Dettes financières	101
Note 8 :	Provisions	102
Note 9 :	Stocks et encours	103
Note 10 :	Actifs sur contrats en cours	103
Note 11 :	Clients et autres débiteurs	103
Note 12 :	Autres actifs courants	104
Note 13 :	Passifs sur contrats en cours	104
Note 14 :	Fournisseurs et autres créditeurs	104
Note 15 :	Autres passifs courants	105
Note 16 :	Charge d'Impôts	105
Note 17 :	Taux effectif d'impôt	106
Note 18 :	Impôts différés Actif/Passif	106
Note 19 :	Déficits fiscaux non activés	107
Note 20 :	Effectifs	107
Note 21 :	Engagements hors bilan	107
Note 22 :	Transactions avec les parties liées	108
Note 23 :	Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International	109
Note 24 :	Honoraires des commissaires aux comptes	109
Note 25 :	Options de souscription d'actions et actions gratuites	110
Note 26 :	Taux de conversion des devises étrangères	110
Note 27 :	Capitaux propres	110
3.8.	Filiales et Participations	112
3.9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	
	exercice clos au 31 mars 2015	114
Chapitre 4.	Comptes Sociaux au 31 mars 2015	116
4.1.	Compte de résultat	116
4.2.	Le Bilan	117

4.3. Notes Annexes.....	119
4.3.1. Activité et Faits Marquants.....	119
4.3.2. Evènements Postérieurs a la Clôture.....	119
4.3.3. Règle de Présentation.....	119
4.3.4. Continuité d'Exploitation.....	120
4.3.5. Immobilisations.....	120
4.3.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements.....	121
4.3.7. Créances.....	121
4.3.8. Opérations en Devises.....	121
4.3.9. Régime fiscal et impôts sur les resultats.....	121
4.3.10. Trésorerie.....	122
4.3.11. Provisions.....	122
4.3.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel.....	122
4.4. Notes sur les Comptes Sociaux.....	123
NOTE.1. Immobilisations.....	123
NOTE.2. Provisions.....	124
NOTE.3. Etat des Créances et Dettes.....	125
NOTE.4. Charges à Payer et Produits à Recevoir.....	126
NOTE.5. Charges et Produits Constatees d'Avance.....	126
NOTE.6. Capital Social.....	127
NOTE.7. Location Financement.....	128
NOTE.8. Ecart de Conversions.....	128
NOTE.9. Effectif.....	128
NOTE.10. Rémunération des Dirigeants.....	128
NOTE.11. Engagements Hors Bilan.....	129
NOTE.12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts.....	131
NOTE.13. Chiffre d'Affaires.....	131
NOTE.14. Résultat Financier.....	132
NOTE.15. Résultat Exceptionnel.....	132
NOTE.16. Notes sur des Produits d'Impôts.....	133
NOTE.17. Filiales et Participations.....	133
NOTE.18. Opérations réalisées à des Entreprises liées.....	134
NOTE.19. Taux de Conversion des devises Etrangères.....	134
4.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.....	135
4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2015.....	135
4.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 31 mars 2015.....	138
Chapitre 5. Rapport du Conseil d'Administration sur la Gouvernance et le Contrôle Interne.....	143
5.1. Le Gouvernement d'Entreprise.....	143
5.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	144
5.1.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.....	151
5.1.3. Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14).....	152
5.1.4. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales.....	155
5.1.5. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique.....	155

5.2. Le Contrôle Interne	155
5.2.1. Organisation du contrôle interne	156
5.2.2. Diffusion en interne d'informations pertinentes	157
5.2.3. Recensement des risques	157
5.2.4. Activités de contrôle répondant à ces risques	157
5.2.5. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne	159
5.2.6. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière	159
5.2.7. Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.	160
5.3. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société GECI International.....	161
Informations de contact	164
Informations sur l'entreprise	164

Chapitre 1. Responsable du Rapport Financier Annuel et du contrôle des comptes



SERGE BITBOUL

1.1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration.

1.2. Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du Conseil d'Administration,

Serge BITBOUL

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires	
MAZARS Représenté par Monsieur Gaël Lamant 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie	BEWIZ AUDIT Représenté par Monsieur Laurent Benoudiz 20 rue La Condamine 75017 – PARIS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1999 ❖ Second mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2004 ❖ Troisième mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2010 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
Commissaires aux comptes suppléants	
Monsieur Raymond Petroni 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie	Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E) 20 rue La Condamine 75017 – PARIS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 1999 ❖ Second mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2004 ❖ Troisième mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2010 nommant Monsieur Raymond Petroni en remplacement de Monsieur Patrick de Cambourg Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier mandat : Assemblée Générale du 5 novembre 2013 ❖ Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2014/2015

En K€	Mazars				Bewiz Audit				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	72	148	73%	93%	41	98	78%	100%	0	0	0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	10	0%	7%	0	0	0%	0%	11	0	100%	N/A
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	26	0	27%	0%	11	0	22%	0%	0	0	0%	N/A
Sous-Total	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%

Chapitre 2. Rapport de Gestion

2.1. Présentation des Comptes Consolidés

2.1.1. Présentation générale – Activité et situation du Groupe GECl

Le groupe GECl International (ci-après le « Groupe ») est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans l'univers des transports (le « Pôle Ingénierie »).

Pôle Ingénierie

L'activité d'Ingénierie du groupe est représentée, aujourd'hui par l'activité développée en Afrique du Sud, notamment des prestations de formation dans l'énergie. La baisse du chiffre d'affaires, passant de 1,2M€ à 0,9M€, ne traduit pas encore les efforts déployés auprès des clients de la société, ni le travail de prospection engagé depuis le début de l'exercice.

L'activité d'Ingénierie en Inde continue de se développer. Elle est principalement portée par la JV AeroEuro Engineering India, filiale consolidée par la méthode de « mise en équivalence des titres ». Son chiffre d'affaires annuel, estimé à 365 K€, n'est donc pas pris en compte dans le chiffre d'affaires consolidé de GECl International. Au cours de l'exercice, AeroEuro Engineering India a diversifié sa clientèle, notamment avec GE India Technology, ainsi que Ultralife, pour des prestations d'Ingénierie.

Pôle Aviation

Le Pôle Aviation a été abandonné, la holding GECl Aviation a été placée en redressement judiciaire en février 2014 et liquidée en Avril 2014 (la déconsolidation ayant été prise en compte dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2014).

Holding

Fort des efforts de restructuration importants qui se sont poursuivis lors de l'exercice 2014-2015, le groupe GECl International termine aujourd'hui son processus de désendettement ; hormis les comptes courants d'actionnaires (pour 15,5M€), les dettes antérieures ont été apurées dans leur grande majorité. La renégociation des dettes fournisseurs a permis de générer un impact financier évalué à plus de 2,3 M€ suite à des abandons de créances obtenus.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été encaissée en avril 2014, après accord avec cette dernière, lors de la cession du pôle Ingénierie au groupe ALTEN. Ainsi, le groupe a remboursé 4M€ à la Région Lorraine dans le cadre du protocole d'accord de cession à ALTEN.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

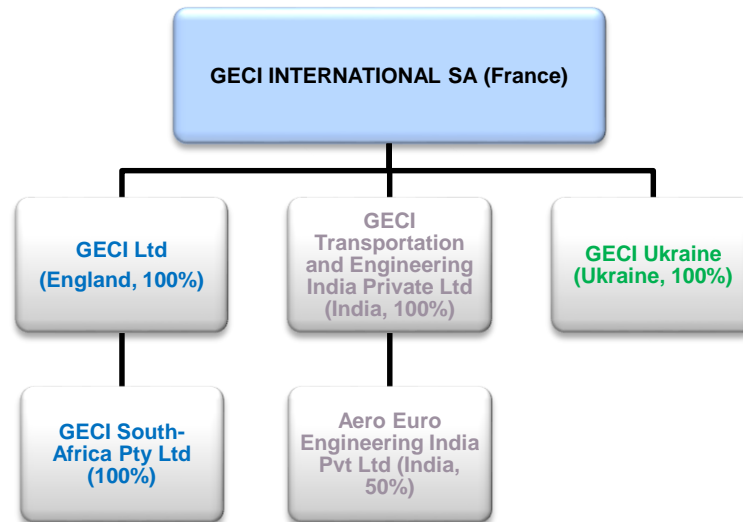
La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été encaissée par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECl International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

Enfin, les coûts de fonctionnement ont été réduits de manière très significative. Les résultats de l'exercice 2014-2015 incluent des frais exceptionnels liés au redressement et à la mise en place de la stratégie de retournement de la société.

La société entend soumettre à l'approbation de sa prochaine assemblée générale, la reconstitution de ses fonds propres, par l'incorporation dans le capital, de tout ou partie des comptes courants de ses principaux actionnaires.

Le périmètre du Groupe depuis mars 2015 est donc le suivant :

Une organisation comptant 30 personnes hautement qualifiées intervenant sur la scène internationale à travers trois implantations (Europe, Afrique du Sud et Inde)



Un triple objectif pour les prochains mois:

- consolidation des activités de prestations de services, en Inde et en Afrique du Sud,
- développement sur ces territoires de ses activités
- élaboration de nouveaux axes de développement

2.1.2. Examen des comptes consolidés au 31 mars 2015

2.1.2.1. Informations chiffrées

<i>En k€</i>	31/03/2015	31/03/2014	Variation %
Chiffre d'affaires	1 213	1 206	+0,6%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	895	1 206	-25,8%
<i>Dont Holding</i>	318	-	N/A
Charges	(2 013)	(5 083)	-60,4%
Résultat opérationnel courant	(1 711)	(3 876)	-55,8%
<i>Dont Pôle ingénierie</i>	-	(186)	-100,0%
<i>Dont Holding et Intercos</i>	(1 711)	(3 690)	-53,6%
Résultat net part du Groupe	445	15 184	-97,1%
CAPITAUX PROPRES (Groupe)	(14 902)	(15 219)	-2,1%
Endettement net	14 380	18 488	-22,2%
Trésorerie et équivalents	1 574	511	+208,0%

2.1.2.2. Modalités de présentation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2015, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation – Entité ad hoc. Cette norme introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit

de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est le cas, notamment des filiales en Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Partenariats dans les co-entreprises et entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IAS 31, définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. Selon cette norme, le Groupe avait utilisé la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 a entraîné la comptabilisation des partenariats qualifiés de co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Par ailleurs, la norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le périmètre du Groupe étant devenu très restreint et comme l'analyse des liens et la présentation des informations requises étant déjà décrites dans les états financiers consolidés des périodes antérieures, l'impact de cette norme a été limité.

2.1.2.3. Eléments inhabituels

Néant.

2.1.2.4. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice 2014/2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 0,6 M€.

Sur le deuxième semestre de l'exercice 2014/2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€.

Sur l'exercice annuel 2014/2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 M€ contre 1,2 M€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 7,5%.

Pôle Ingénierie :

Durant l'exercice 2014-2015, le groupe a maintenu l'activité en Afrique du Sud, qui représente la totalité du chiffre d'affaire du pôle Ingénierie pour 0,9M€. L'exercice précédent, le chiffre d'affaires de cette filiale a été de 1,2M€. L'activité en Afrique du Sud a connu une baisse suite au départ de quelques ingénieurs.

Pôle Aviation :

Le pôle Aviation a été abandonné en totalité suite à la liquidation de toutes les sociétés qui le composent. Plus aucune activité n'a été constatée durant cet exercice.

Holding :

La holding reste un centre de coûts par ses fonctions « support ». Le chiffre d'affaires est lié à la refacturation de certains coûts notamment en informatique. L'année précédente la refacturation restait exclusivement des opérations « intercos », ce qui explique l'absence de données pour le comparatif d'un exercice à un autre.

Chiffre d'affaires du Groupe Geci International

<i>En M€</i>	2014 / 2015	2013 / 2014	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,4	0,3	33,1%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,2	0,3	-24,5%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,3	0,3	10,7%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,2	0,3	-21,7%
Exercice (Avril - Mars)	1,2	1,2	-0,3%

Chiffre d'affaires du pôle Ingénierie				Chiffre d'affaires de la Holding			
<i>En M€</i>	2014 / 2015	2013 / 2014	% Var	<i>En M€</i>	2014 / 2015	2013 / 2014	% Var
Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,3	0,3	-10,7%	Premier Trimestre (Avril - Juin)	0,1	0,0	0,0%
Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,2	0,3	-24,5%	Deuxième Trimestre (Juillet - Sept.)	0,0	0,0	0,0%
Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,2	0,3	-35,1%	Troisième Trimestre (Oct. - Dec.)	0,1	0,0	0,0%
Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,2	0,3	-36,3%	Quatrième Trimestre (Jan. - Mars)	0,0	0,0	0,0%
Exercice (Avril - Mars)	0,9	1,2	-26,5%	Exercice (Avril - Mars)	0,3	0,0	0,0%

2.1.2.5. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se répartissait sur deux secteurs d'activité :

- Suite à l'abandon de la branche Aviation, le pôle Ingénierie qui représente désormais 100% des activités du groupe,
- GECI International constitue la Holding.

<i>en K€</i>	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14				
	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	895	318	0	1 213	1 206		546	-546	1 206
Autre Produits courants			0	0				0	0
Coûts directs	-860	-52	0	-912	-1 108		-1 128	0	-2 236
Marge sur coûts directs	34	267	0	301	98	0	-582	-546	-1 030
<i>% du chiffre d'affaires</i>	<i>3,8%</i>			<i>24,8%</i>	<i>8,2%</i>				<i>-85,3%</i>
Coûts généraux et administratifs	-35	-1 978	0	-2 013	-285		-2 680	117	-2 847
Résultat opérationnel Courant	0	-1 711	0	-1 711	-186	0	-3 262	-428	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels	-20	2 782	0	2 762	118		-1 389	0	-1 271
Résultat opérationnel Net	-21	1 071	0	1 051	-68	0	-4 651	-427	-5 147
Coût de l'endettement financier net	-26	-542	0	-568			-712	0	-712
Autres charges et produits financiers	-26	-12	0	-37	8		-28	0	-20
Résultat courant avant impôt	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Impôts sur les bénéfices			0	0				0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	15 560	9 474	0	0	25 034
Résultat net	-72	518	0	445	15 500	9 474	-5 392	-427	19 154
<i>Part du groupe</i>	<i>-72</i>	<i>518</i>	<i>0</i>	<i>445</i>	<i>15 498</i>	<i>5 506</i>	<i>-5 392</i>	<i>-427</i>	<i>15 184</i>
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	2	3 968	0	0	3 970

L'activité « Ingénierie » regroupe les coûts liés aux filiales en Angleterre, Afrique du Sud et en Inde. Les coûts de la JV AeroEuro ne sont pas intégrés dans ces comptes car elle a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence des titres (IFRS 11).

La Holding continue de supporter des coûts liés aux filiales cédées ou abandonnées, notamment en informatique. La renégociation de ses dettes antérieures fournisseurs a permis de constater dans ses comptes un boni d'environ 2,3 millions d'euros.

Les coûts financiers concernent majoritairement des intérêts de comptes courants.

Lors de l'exercice précédent, il a été constaté la déconsolidation des filiales cédées et abandonnées, suite aux événements exceptionnels survenus, l'impact est comptabilisé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées / destinées à la vente ».

Le montant de 25 M€ figurant sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées / destinées à la vente » au 31 mars 2014 concerne :

- d'une part, la cession des filiales du pôle Ingénierie (GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Gmbh, Do-Pro Services Gmbh, GES et GECI Ingeniera) au groupe ALTEN, avec un impact de 15,5 M€. Cet impact se décompose de la façon suivante : un résultat de la période négatif de -6,2 M€ et l'impact de la cession / déconsolidation au 31 mars 2014 pour 21,7 M€ qui s'explique en particulier par l'abandon par GECI Systèmes de sa créance en compte courant sur GECI International.
- d'autre part, les filiales du pôle Aviation (GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Reims Aviation Industries) qui ont été liquidées. Les impacts financiers sont de :
 - -1 M€ pour GECI Aviation, ce montant est composé du résultat de la période (-2,2 M€) ainsi que l'écart entre l'actif net (152M€) et la juste valeur des créances (-151M€) avec cette filiale
 - + 1,8 M€ pour GECI Aviation Industries, ce montant résulte de l'écart entre l'actif net (27,7M€) et la juste valeur des créances (-25,9M€) avec cette filiale
 - + 8,8 M€ pour REIMS Aviation Industries, ce montant est composé de l'écart entre l'actif net (28M€) et la juste valeur des créances (-19,3M€) avec cette filiale

2.1.2.6. Résultat opérationnel courant des activités d'ingénierie

	En k€	Activité Ingénierie	
		2014/2015	2013/2014
Chiffre d'Affaires		895	1 206
Coûts Directs		-860	-1 108
Marge sur coûts directs		34	98
% Chiffre d'affaires		3,8%	8,1%
Frais Généraux		-35	-284
% Chiffre d'affaires		-3,9%	-23,6%
Résultat Opérationnel Courant		0	-186

Le résultat opérationnel courant est nul sur l'exercice 2014-2015. Il était de à - 186 K€ en 2013/2014. Il a été constaté une nette diminution des coûts de structure. L'activité en Afrique du Sud représente à elle seule le chiffre d'affaire du pôle. La joint-venture en Inde génère un chiffre d'affaire de 365 K€, non représenté dans les chiffres à cause de la mise en application de la norme IFRS 11. Lors des exercices précédents, cette joint-venture travaillait exclusivement pour le Groupe. Depuis plus d'un exercice, elle a pu concrétiser des contrats avec des clients de grande renommée comme Général Electric India, Ultralife etc.

2.1.2.7. Résultat opérationnel courant de la Holding

	En k€	Holding	
		2014/2015	2013/2014
Chiffre d'Affaires		318	0
Coûts Directs		-52	-1 128
Marge sur couts directs		267	-1 128
% Chiffre d'affaires		N/A	N/A
Frais Généraux		-1 978	-2 562
% Chiffre d'affaires		N/A	N/A
Résultat Opérationnel Courant		-1 711	-3 690

La Société GECI International représente la Holding. Les efforts de restructuration sont toujours en cours. La stratégie de retournement se poursuit, et lui a permis de resserrer les coûts de fonctionnement mais engendre également des coûts exceptionnels.

2.1.2.8. Résultat net

Le résultat net part du Groupe de l'exercice 2014/2015 ressort un profit de 0,5 M€ contre 15,2 M€ sur l'exercice précédent. Ce résultat tient compte des efforts de restructuration sur les sociétés du Groupe (En Angleterre et en France notamment), ainsi que le profit exceptionnel obtenu grâce aux abandons accordés par quelques fournisseurs sur des dettes antérieures.

2.1.3. Situation financière

Les capitaux propres part du Groupe au 31 mars 2015 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à - 14,9 M€. Au 31 mars 2015, l'endettement net du Groupe s'élève à 14,4 M€ et les liquidités à 1,6M€. Il est à noter que les fonds confiés à la société XLP Holding, dans le cadre d'un mandat de gestion signé en mars 2014, ont été classés en actifs courants, mais restent disponibles en cas de besoins du groupe (0,5 M€). L'incorporation de tout ou partie des comptes courants d'actionnaires (15,5 M€) dans le capital de la société GECI International sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte prévue pour le mois de septembre 2015.

2.2. Perspectives d'avenir et évolution prévisible du Groupe

Le Groupe s'est fixé des objectifs précis à court et moyen terme :

1. Consolider les activités existantes,

L'objectif du groupe est de consolider et renforcer ses activités pour et autour des activités existantes. Leur chiffre d'affaires consolidé annuel est actuellement de 0,9 M€ (provenant uniquement de l'Afrique du Sud). Il est à noter que la filiale en Inde (JV Aero Euro Engineering) a dégagé un chiffre d'affaires de 0,3M€ qui n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe car cette filiale est consolidée avec la méthode de mise en équivalence (IFRS 11).

En Afrique du Sud, les activités concernent des formations dans l'énergie dont le principal client est Eskom avec des contrats en régie renouvelables sur 5 ans. En Inde, il s'agit de prestations d'ingénierie aéronautique dont les clients principaux sont GE India Technology Centre Pvt. Ltd, P3 Voith Aerospace Pvt.Ltd, Ultralife.

Le Groupe multiplie ses efforts d'une part, pour renforcer et améliorer la rentabilité des contrats existants, d'autre part, pour gagner de nouveaux contrats sur de nouveaux marchés, dans les pays où le Groupe est déjà implanté.

2. Créer une nouvelle dynamique à la faveur des nouvelles activités.

Le deuxième objectif est d'ancrer le groupe dans une nouvelle dynamique de prestation de services ; laquelle s'articule à travers une stratégie de partenariat commercial et/ou capitalistique avec des sociétés ciblées. Ces alliances permettront au groupe de prendre plus rapidement pied sur les marchés/activités ciblées, auxquels le groupe apportera ses compétences, son savoir-faire et son réseau relationnel international afin de redynamiser ses résultats.

Le « e-learning » fait partie des domaines/activités dans lesquels le groupe souhaite jouer un rôle. Des prospections ont été menées dans ce domaine. La création d'une activité demande de la patience et des moyens. Un certain nombre d'action a été déjà initié : le site dédié est déjà opérationnel et attend d'être mis en ligne, enfin le choix de l'outil a déjà été acté.

Le Groupe entend également se développer sur les marchés de l'installation ou de la maintenance informatique ou d'équipements, qui sont destinés aussi à être digitalisés et dont

l'entretien à distance tend à se généraliser. Beaucoup de secteurs sont encours de révolution numérique :

- La prévention : Cyber Sécurité, la sécurité informatique et l'informatique dédiée aux matières financières, notamment dans les banques et les assurances,
- l'information : visite virtuelle sur une plateforme dédiée,
- l'éducation : e-learning spécialisé dans des métiers techniques pour des étudiants ou professionnels,
- la formation : en direct ou à distance : adaptation des salariés à l'évolution de leurs postes, ou encore des formations à distance sur des réglementations de sécurités industrielles par exemple,
- la maintenance des systèmes d'information, notamment dans les banques.

Le Groupe déploie tous ses efforts afin de s'imposer et de s'épanouir sur ces créneaux avec des offres de services précis : projets clés en mains ou T&M (Time and Motion), et également en nouant des partenariats commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés disposant de moyens, et/ou d'une crédibilité, et/ou d'un historique sur les domaines visés.

Des discussions ont été entamées avec quelques sociétés, mais leur état d'avancement ne permet pas, au moment de la production de ce rapport, de les développer de manière plus détaillée.

2.3. Activité en matière de recherche et développement

Après la cession de la majorité des filiales en « Ingénierie » lors de l'exercice précédent, le Groupe ne dispose plus d'activité liée à la recherche et le développement.

2.4. Facteurs de Risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la

situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

2.4.1. Risques financiers

2.4.1.1. Risque de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe, dont l'essentiel est à taux fixe.

Milliers d'euros au 31 mars 2015	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux
Comptes-courants actionnaires*		15 542		15 542	Fixe 2,62%
Dettes de crédits-bail	16			16	Fixe à taux divers
Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt	4			4	Variable
Total dettes financières	20	15 542	-	15 562	

* Monsieur Serge Bitboul est actionnaire en direct et également au travers de la société XLP Holding (anciennement GECl Technologies Holding / GTH) qu'il contrôle. XLP Holding est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 48 bis avenue Kléber, 75116 Paris.

A titre d'information, les comptes courants d'actionnaires de XLP Holding (anciennement GECl Technologies Holding ou GTH) sont, au 31 mars 2015, d'un montant de 11,1 M€. Pour Air Invest, le montant est de 4,4 M€. Ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour le Groupe.

Le taux d'intérêt du compte courant consenti par XLP Holding à la Société est un taux de 2,62 % l'an et celui d'Air Invest prévoit un taux de rémunération à 2,62 % également.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 31 mars 2015, avant et après prise en compte des opérations hors bilan de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

Milliers d'euros au 31 mars 2015	Montant
Passifs financiers	15 954
Actifs financiers *	- 1 574
Position nette avant gestion	14 380
Hors bilan	-
Position nette après gestion	14 380

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 50 K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

2.4.1.2. Risque de change

Pour le Pôle Ingénierie, le groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK)
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le Résultat net des filiales étrangères.

2.4.1.3. Risque de liquidité/trésorerie

31/03/2015	Courant	Non Courant	Total
Compte Courant Actionnaire (*)		15 541	15 541
Autres dettes financières		393	393
Dettes de crédit-bail	20		20
Fournisseurs	793		793
Provisions	267	252	519
Autres dettes	497		497
Dettes Courantes et Non Courantes	1 577	16 186	17 763

(*) dont 11,1M€ vis-à-vis de XLP Holding (Ex-GTH) et 4,4M€ vis-à-vis de AirInvest

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2015 s'établissent à 16 M€.

Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 2-29.c 2- 29- c. Risque de liquidité » de l'annexe des comptes consolidés de GECl International, les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires XLP Holding, anciennement GECl Technologies Holding ou GTH (11,1 M€) et Air Invest (4,4 M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'en appelleront pas remboursement tant que cet appel serait susceptible de mettre en cause la pérennité du Groupe. Il est envisagé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée prévue en septembre 2015, une augmentation de capital réservée par incorporation de toute ou partie de leurs comptes courants. Dans ces conditions, la société recouvre une visibilité de plus de 12 mois à partir du mois d'avril 2015.

La dette de CIR 2010, de 2,4 M€ a été mobilisée auprès de la Société Générale en 2011. Ledit CIR a été encaissé par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECl International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 des états financiers consolidés au 31 mars 2015 (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige Siemens) n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue incertaine. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

Après avoir procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, la société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.4.1.4. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECE International, que ce soit dans le cadre de l'activité courante ou autrement:

	En k€				Mars.15 IFRS	Mars.14 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172				172	
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				17 200
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune (c) (d) (e)	871	871				500
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300				300
Engagements hors bilan	18 543	18 371	0	0	172	18 000
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	500					575
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	500					575

- a) La société GECE International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) Comme indiqué dans la note 8, la société GECE International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECE Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le groupe.
- c) La société GECE International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas

compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

- d) La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2015.
- e) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros.
- f) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- g) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

2.4.1.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

2.4.1.6. Risque de non reconstitution des fonds propres

Il a été constaté que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet

de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015. Ce risque est minime. Les bénéficiaires des comptes courants et le conseil d'administration s'étant déjà favorablement prononcés pour cette opération de reconstitution des fonds propres par l'incorporation desdits comptes courants. La société entend soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale mixte prévue en septembre 2015, cette opération d'augmentation de capital.

2.4.1.7. Risque sur actions et autres instruments financiers

La Société n'a réalisé aucun investissement en actions ou en d'autres investissements financiers.

Elle n'est donc pas exposée à ce risque.

2.4.2. Risques liés à l'activité de la Société

2.4.2.1. Risques liés au marché et à la concurrence – Pôle Ingénierie

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent (Angleterre, Inde, Afrique du Sud). Ce marché se divise en plusieurs sous-marchés, dont :

- o L'Aéronautique
- o Le Spatial
- o Le Transport Terrestre
- o La Propulsion / Energie
- o Le Naval / Offshore
- o Le Génie Civil / Infrastructure

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands Groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité à travailler sur des alliances commerciales et / ou capitalistiques.

2.4.2.2. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Depuis la cession de ses filiales « Ingénierie » au groupe Alten, le développement de l'international est une des options majeures dans le redéploiement stratégique du groupe, notamment concernant l'Inde et l'Afrique du Sud.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

2.4.2.3. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie de GECI International est aujourd'hui axée sur un accroissement de sa clientèle, sur une extension des activités dans des secteurs connexes, et enfin sur la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux au travers d'une offre de concepts et de projets en partenariat industriel.

Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante, le risque de se retrouver pour un nombre d'activités en même phase de retournement étant ainsi réduit.

Néanmoins, l'activité aéronautique étant de plus en plus concentrée autour d'un nombre réduit d'acteurs, toute interruption des relations commerciales avec un acteur majeur pourrait avoir un effet négatif sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats et sa situation financière.

Le développement des activités du groupe s'oriente aujourd'hui vers divers marchés de l'Ingénierie, toujours avec des acteurs majeurs sur ces marchés. L'orientation commerciale est tournée totalement sur la diversification pour éviter ce risque, qui restera

sous-jacent au vu du marché très spécifique de l'Ingénierie. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière.

2.4.2.4. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

Pour la branche Ingénierie, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, maillage et calcul de structures. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

2.4.2.5. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent, dans le conseil et le service en haute technologie, les contrats au forfait. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément. Ces contrats concernent moins le groupe depuis la cession de certaines filiales durant l'exercice précédent.

Le groupe est donc moins exposé sur ce risque aujourd'hui.

2.4.2.6. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe GECL n'est plus concerné par ce type de risque, depuis les événements exceptionnels survenus (Cession et Abandon d'activités).

2.4.2.7. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives sur les dix dernières années :

- o DoPS, en Allemagne, dans le domaine de l'ingénierie de production (2003)
- o AGIR, en France, dans le domaine de l'ingénierie navale (2005)
- o Reims Aviation Industries, concepteur et constructeur d'avions (2008)
- o GERT et GERT Ingénierie (accompagnement à l'industrialisation des produits) (2011)

Toutes ces filiales ont été, durant l'exercice 2013-2014, soit cédées, soit liquidées.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Les accords de partenariats prévoient dans la totalité des cas, la réduction de ces risques, grâce notamment à des clauses de garantie de passif.

Le Groupe, dans sa stratégie de redéploiement, est dans une réflexion globale pour se rapprocher de sociétés, dont les opportunités de partenariats (commerciaux ou capitalistiques) apportent un nouvel élan au Groupe.

2.4.3. Risques juridiques

2.4.3.1. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc, son exposition à ce risque est assez limitée.

2.4.3.2. Faits exceptionnels et litiges

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des subventions : 9,1 M€ au titre de l'implantation de la société en région Lorraine, remboursable pour le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECI International pour ces 3 avances et par GECI Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le Trésorier Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie GECI International pour le remboursement des 3 avances et GECI Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 M€ du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies, car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, actant un paiement de 4 M€ à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces subventions, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière subvention - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

L'avancement de la procédure à date est la fixation de la juridiction compétente (Tribunal administratif ou Tribunal de commerce) pour qu'une décision soit prise sur ce

litige. Une fois les voies de recours épuisés sur cette première décision, les parties échangeront de nouvelles conclusions sur le fond du litige auprès de la juridiction compétente et le cas échéant pourront avoir recours aux voies d'appels suite à cette première décision.

Autres litiges :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 0,9 M€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 0,2 M€. A ce stade, les échanges de conclusion ont toujours lieu entre les différents protagonistes, l'audience de mise en état n'a pas eu lieu, la date d'audience des plaidoiries n'a pas été fixée.

Les provisions sur les litiges prud'hommaux d'un montant de 268K€, concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

2.4.4. Risques liés à l'organisation de la Société

2.4.4.1. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le groupe GECI International venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. La restructuration récente du groupe a mis en évidence cette exposition. Néanmoins, le groupe a du s'adapter.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services. Le groupe prévoit un renforcement de son effectif pour son projet de développement/retournement tout en poursuivant sa politique d'optimisation de coûts.

2.4.4.2. Risques lié à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance

et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le groupe entend axer ses efforts de développement futur.

2.4.5. Assurances

La principale couverture d'assurance regroupe la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation de GECI International et de ses filiales à plus de 50%. Le plafond d'indemnisation est d'un maximum de 6,1 M€ par sinistre en responsabilité civile exploitation et 2 M€ par sinistre en responsabilité civile professionnelle. L'assureur est Axa Corporate Solutions.

GECI International a également souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 1 M€ par sinistre. L'assureur est Chubb.

En outre, les sociétés du Groupe ont souscrit plusieurs multirisques bureaux et des assurances perte pécuniaire.

Au 31 mars 2015, le montant total des primes d'assurance versées est de 35 K€, et lors du dernier exercice 2013/2014 le montant s'élevait à environ 101K€.

2.5. Événements importants dans le Groupe postérieurs à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2015

Néant.

2.6. Présentation des Comptes Sociaux

2.6.1. Présentation générale – Activité et situation de la Société

La société GECL International (ci-après la « Société ») est la société mère du groupe GECL International. Elle assure la direction et la coordination d'ensemble du Groupe. Elle se positionne comme garante et gestionnaire des politiques fonctionnelles et offre des services supports aux filiales du Groupe (business développement, marketing, commercial, technique et management de programme, recrutement, RH, qualité, financier, juridique).

2.6.2. Modalités de présentation

Nous vous précisons que les comptes annuels de la Société ont été établis selon les mêmes normes et méthodes comptables que l'exercice précédent. Les normes IFRS ne concernent pas l'établissement des comptes sociaux mais uniquement l'établissement des comptes consolidés.

2.6.3. Activité de la Société - Examen des comptes annuels

Au cours de l'exercice 2014/2015, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 318 K€ contre 546 K€ sur l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est constitué essentiellement par la refacturation des coûts à des tiers, notamment en informatique.

Le résultat d'exploitation fait apparaître une perte de 1 772 K€ sur l'exercice 2014/2015 contre une perte de 3 779 K€ sur l'exercice précédent. Cette perte d'exploitation s'explique notamment par les coûts encore importants supportés par la société et qui concernaient les filiales abandonnées ou cédées l'exercice précédent, notamment en informatique. Par contre, les efforts de restructuration ont commencé à produire leur fruit par la baisse assez conséquente des coûts fixes.

Le résultat financier s'élève à - 531 K€ contre + 16 880 K€ sur l'exercice précédent. Ce résultat inclut la constatation des titres de participation de GECL Aviation déjà provisionnés, donc l'effet est nul, mais également des intérêts de comptes courants.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes Courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/2014	148 877	7 229	2	156 108
GECI India		15		15
GECI Ltd		-311		-311
GECI Aviation	-144 672	-6 395		-151 067
Mouvements 2014/2015	-144 672	-6 691	0	-151 363
Provisions au 31/03/2015	4 205	538	2	4 745

Le résultat exceptionnel inclut des abandons de créances d'un montant de 2,3 millions d'euros, obtenus auprès des fournisseurs suite à la renégociation des dettes antérieures, ainsi que l'abandon des intérêts de compte courant accordé par XLP Holding pour 328K€.

Le résultat net ressort à un profit de 482K€ contre un profit de 30 829 K€ sur l'exercice précédent.

2.6.4. Situation Financière

La situation financière de la société a connu des améliorations mais reste négative et insuffisante (capitaux propres au 31 mars 2015 = - 14 476 K€). On constate néanmoins que les dettes ont été réduites. Et la société continue de poursuivre ses efforts pour les prochains exercices ; les premiers effets, constatés lors de cet exercice l'y encouragent.

Suite à la constatation évoquée ci-dessus, les fonds propres restent inférieurs à la moitié du capital social. La société a convoqué, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une Assemblée Générale Extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'Assemblée Générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée.

La société entend soumettre à l'approbation de sa prochaine Assemblée Générale de septembre 2015, la reconstitution de ses fonds propres, par l'incorporation dans le capital, de tout ou partie des comptes courants de ses principaux actionnaires (XLP Holding et Air Invest).

2.6.5. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2014/2015

Nous vous proposons d'affecter en totalité le résultat de l'exercice 2014/2015 qui se traduit par un bénéfice de 482 K€ sur le compte "Report à Nouveau", lequel passerait ainsi d'un solde de - 70 559 K€ à un nouveau solde de - 70 077 K€.

2.6.6. Distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2.6.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une quote-part de location mobilière, de TVTS, et de pénalités et amendes correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (articles 39-4 et 39-5 du CGI) pour un montant de 5 208 €. Par ailleurs, les amortissements exceptionnels ne sont pas non plus déductibles au moment de leurs constatations.

2.6.8. Information sur les délais de paiement

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31.03.2015 et au 31.03.2014 par date d'échéance

Échéances	Dettes non échues				Dettes échues	Total Général
	Total	Échéance de 0 à 30 jours	Échéance de 31 à 60 jours	au-delà de 60 jours		
Au 31 mars 2015	235	235	0	0	364	599
Fournisseurs hors Groupe	235	235	0	0	364	599
Fournisseurs Groupe	0	0	0	0	0	0
Au 31 mars 2014	899	899	0	0	5 317	6 215
Fournisseurs hors Groupe	899	899	0	0	5 317	6 215
Fournisseurs Groupe	0	0	0	0	0	0

2.6.9. Contrôle des commissaires aux comptes

Vos commissaires aux comptes vous feront part, dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui vous sont ici présentés, du résultat de leurs investigations sur lesdits comptes.

Vos Commissaires aux Comptes examinent, dans leur rapport spécial, les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce qui ont été conclues par votre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

2.6.10. Perspectives d'avenir et évolution prévisible de la situation de la Société

Les perspectives de la société GECl International sont directement liées aux perspectives du Groupe détaillées ci-avant.

2.6.11. Activité en matière de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement sont portées par les filiales du Groupe. Ces activités sont détaillées ci-avant.

2.6.12. Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice

Pour les autres événements propres au groupe, cf. paragraphe 1.7 du présent rapport de gestion.

2.6.13. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- o les mandats de la société Mazars, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Raymond Petroni, co-commissaire aux comptes suppléant, arriveront à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.
- o les mandats de la société Bewiz Audit (anciennement France Audit International et Révision), co-commissaire aux comptes titulaire, et de la Société Auxiliaire de Gestion et d'Expertise (S.A.G.E.), co-commissaire aux comptes suppléant, arriveront à leur terme à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

2.7. Informations concernant les mandataires sociaux

2.7.1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos

Ces éléments figurent dans le rapport sur la gouvernance et le contrôle interne.

2.7.2. Rémunération des dirigeants

Ces éléments figurent dans le rapport sur la gouvernance et le contrôle interne.

2.7.3. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs

Nous vous proposons, en application de l'article L. 225-45 du Code de commerce, de fixer à la somme de 60 000 euros le montant maximum de la somme annuelle pouvant être allouée au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2015/2016.

2.8. Information sur l'actionariat et l'évolution du cours de bourse

2.8.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

2.8.1.1. Evolution de l'actionariat et des droits de vote

	31-mars-13				31-mars-14			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	9 414 460	27,8%	16 899 042	39,3%	9 414 460	27,8%	16 899 042	38,8%
XLP holding (ex-GTH)	4 592 507	13,6%	8 855 968	20,6%	4 592 507	13,6%	8 855 968	20,4%
Serge Bitboul	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,7%	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,5%
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 002 400	7,0%	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,8%
Autres nominatifs	390 715	1,2%	692 775	1,6%	465 110	1,4%	854 628	2,0%
Autres au porteur	22 292 028	65,8%	22 292 028	51,9%	22 277 633	65,8%	22 277 633	51,2%
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,1%	61 724	0,2%	61 724	0,1%
TOTAL	33 861 720	100,0%	42 947 969	100,0%	33 921 720	100,2%	43 498 613	100,0%
	31-mars-15							
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote*	% des droits de vote				
Actionnaires dirigeants	9 414 460	27,8%	16 899 042	38,8%				
XLP holding (ex-GTH)	4 592 507	13,5%	8 855 968	20,3%				
Serge Bitboul	4 821 953	14,2%	8 043 074	18,5%				
Airinvest	1 702 793	5,0%	3 405 586	7,8%				
Autres nominatifs	472 981	1,4%	893 688	2,1%				
Autres au porteur	22 269 762	65,7%	22 269 762	51,2%				
Auto-détention	61 724	0,2%	61 724	0,1%				
TOTAL	33 921 720	100,0%	43 529 802	100,0%				

*Total du nombre de droits de vote: il s'agit des droits de vote théoriques.

Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

XLP Holding SAS (ex-GTH) est une société contrôlée par Monsieur Serge Bitboul

Informations sur les principaux actionnaires

Au 31 mars 2015, les actionnaires détenant individuellement plus de 5 % des actions de la Société étaient les suivants :

- Airinvest SGPS Lda	5,0 %
- Monsieur Serge BITBOUL	14,2 %
- XLP HOLDING (ex-GTH)*	13,5 %

(*) Société contrôlée par Serge Bitboul

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Depuis sa création, la Société est contrôlée par Serge Bitboul du fait de sa détention de la majorité ou quasiment du capital et des droits de vote, directement ou indirectement au travers de XLP Holding (ex-GTH).

Monsieur Serge BITBOUL détient directement et indirectement 27,8% du capital et 38,8% des droits de vote au 31 mars 2015.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires dont la Société ait connaissance.

Rachat par la Société de ses propres actions

La Société est liée à la Société Gilbert Dupont par un contrat de liquidité conforme au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 Mars 2015, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

61 724 titres GECI International FR0000079634 pour une valeur comptable de 110 485,96 €

Au cours de l'exercice 2014/2015, il n'y pas eu de mouvements sur ce contrat de liquidité.

En dehors du contrat de liquidité, aucune autre opération n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Il n'existe ni dans les statuts de la Société, ni autrement, de dispositions pouvant avoir un tel effet, à la possible exception du droit de vote double dont disposent les actions détenues au nominatif depuis au moins deux ans.

2.8.1.2. Evolution du cours de bourse

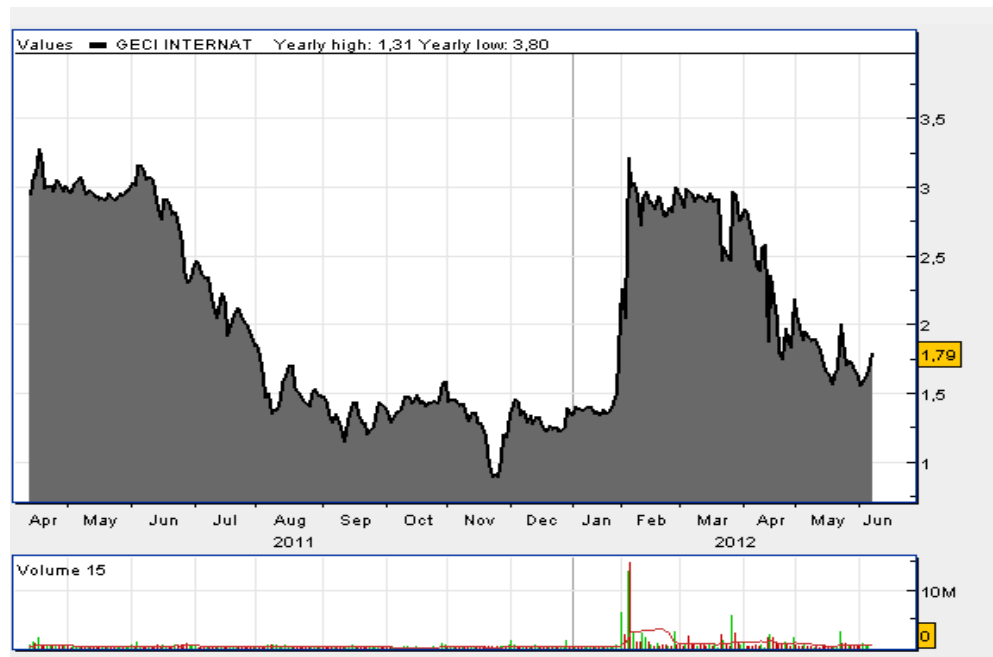
Tableau d'évolution de l'action depuis le 1er avril 2010

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Cours moyen (ouverture)	Nombre de titres échangés	Nombre de séances de cotation
avr-10	3,31	14-avr	2,80	28-avr	3,05	1 350 815	20
mai-10	3,02	27-mai	2,25	20-mai	2,68	1 539 515	21
juin-10	2,88	03-juin	2,15	30-juin	2,58	1 023 540	22
juil-10	2,47	12-juil	2,05	02-juil	2,30	786 811	22
août-10	3,27	17-août	2,08	02-août	2,51	7 149 373	22
sept-10	3,89	16-sept	2,76	01-sept	3,20	8 444 013	22
oct-10	3,55	15-oct	3,31	12-oct	3,41	2 121 497	21
nov-10	3,42	01-nov	2,80	30-nov	3,19	1 704 013	22
déc-10	3,16	10-déc	2,64	01-déc	2,92	2 329 570	23
janv-11	3,35	18-janv	2,78	03-janv	3,04	3 671 623	21
févr-11	3,18	09-févr	2,81	28-févr	2,98	3 381 021	20
mars-11	3,08	07-mars	2,52	15-mars	2,84	4 711 760	23
avr-11	3,34	14-avr	2,81	08-avr	3,02	7 584 065	19
mai-11	3,12	05-mai	2,88	10-mai	2,97	3 380 112	22
juin-11	3,25	06-juin	2,23	28-juin	2,87	8 976 964	22
juil-11	2,48	01-juil	1,77	29-juil	2,17	3 933 279	21

août-11	1,93	01-août	1,21	09-août	1,56	5 948 438	23
sept-11	1,51	15-sept	1,11	12-sept	1,35	3 174 259	22
oct-11	1,69	31-oct	1,27	04-oct	1,43	3 000 182	21
nov-11	1,57	01-nov	0,88	22-nov	1,26	3 114 575	22
déc-11	1,57	01-déc	1,19	19-déc	1,32	6 203 842	21
janv-12	2,07	24-janv	1,31	16-janv	1,42	2 735 230	17
févr-12	3,80	07-févr	2,05	03-févr	2,87	52 140 411	20
mars-12	3,17	06-mars	2,31	22-mars	2,84	21 702 034	22
avr-12	2,95	02-avr	1,70	24-avr	2,31	14 411 548	18
mai-12	2,28	02-mai	1,55	18-mai	1,82	9 580 589	22
juin-12	1,79	07-juin	1,49	04-juin	1,64	1 580 442	5

(Source : Euronext)

Graphique sur 1 an



Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ❖ ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)
- ❖ Reuters : GECI.PA
- ❖ Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle est suspendue de cotation depuis le 07 juin 2012.

2.8.2. Actionnariat salarié et actions gratuites

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié ne détient d'actions de la Société au titre d'un plan d'épargne entreprise ou de fonds commun de placement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, il est mentionné dans un rapport spécial les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant l'attribution d'actions gratuites.

2.8.3. Distribution des dividendes au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

2.8.4. Avis donné à une autre société par actions que la Société détient plus de 10% de son capital

Néant.

2.8.5. Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées

Néant.

2.8.6. Opérations réalisées par les dirigeants sur leur titre

Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches au cours de l'exercice écoulé

Art L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et Art. 223-26 du règlement général de l'AMF

Dénomination sociale de l'émetteur :

GECI INTERNATIONAL S.A.

Période concernée :

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

	Acquisitions	Cessions	Souscriptions	Echanges
Nombre d'actions	--	--	--	--
Prix moyen unitaire		--		--

2.8.7. Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital (Art L.225-100 du Code de Commerce)

1/ Délégations en vigueur au 1^{er} avril 2015

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	28/11/2014	38 mois 28/01/2018	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

2/ Délégations expirées du 1er avril 2014 au 1er avril 2015

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital au profit de bénéficiaires d'un plan d'actions gratuites	30/09/2011	38 mois 30/11/2014	10% du capital social au jour de l'émission, en actions.	Néant

3/Délégations annulées en 2014/2015

Néant

2.9. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECI Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(590 030)	(40 778)	483 193	-	(483 193)
GECI UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskykoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	-	-	-	-
GECI TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)	-	55 030	-	(55 030)
Sociétés consolidées			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)
Sociétés non consolidées			-	-					-	-	-
Ensemble des sociétés			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)

2.10. Activité des Filiales

La liste des participations est présentée dans les états financiers annuels.

Les données suivantes sont relatives aux comptes sociaux de chaque filiale.

Il s'agit des filiales directes et indirectes.

Pôle Ingénierie**GECI Ltd (Royaume Uni)**

Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour

des projets internationaux. GECI Ltd présente un chiffre d'affaires pour l'exercice 2014/2015 de 895K€, à comparer à un chiffre d'affaires de 1 206K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 76 K€.

GECI South Africa Pty Ltd

Cette société, filiale à 100% de GECI Ltd, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport et de l'énergie. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015.

GECI Ukraine

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015. Cette filiale est en cours de liquidation.

GECI Transportation and Engineering India

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015.

Aeroeuro Engineering India

Cette filiale, détenue à 50% par la Société via Geci Transportation and Engineering India, créée en mai 2011, a pour vocation d'accomplir des prestations d'ingénierie tous secteurs confondus. Elle a réalisé un chiffre d'affaires pour l'exercice 2014/2015 de 365 K€ contre 396 K€ au cours de l'exercice précédent. Le résultat net est une perte de 77 K€.



2.11. Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

2.11.1. Présentation et articulation du rapport.

2.11.1.1. Description des référentiels utilisés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de GECI INTERNATIONAL a été réalisé en connaissance de plusieurs référentiels complémentaires. Ces documents de référence ont notamment inspiré la sensibilisation et l'accompagnement de l'entreprise par un cabinet spécialisé en matière de RSE¹ :

- Les lignes directrices de la norme ISO 26000 relatives à la responsabilité sociétale des entreprises²
- L'article 75 de la loi Grenelle 2³

Le présent rapport répond par ailleurs à l'ensemble des obligations de transparence prévues par l'article 225 de la loi Grenelle 2⁴.

2.11.1.2. Périmètre de reporting

Périmètre temporel

La période sur laquelle repose le présent rapport RSE du groupe s'étend du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015.

¹ Le rapport RSE 2014 inclut des indicateurs à la fois directement appliqués depuis la réglementation en vigueur, et inspirés des domaines clés de la norme ISO 26000.

² [http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm?=&](http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm?=)

³ Article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

⁴ Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Périmètre organisationnel

Périmètre des Informations RSE 2014

- Entités intégrées au rapport RSE 2014
- Entités non intégrées au rapport RSE 2014



Les informations sociales, environnementales et sociétales du présent rapport sont basées sur le périmètre consolidé en IFRS incluant l'ensemble des services de l'entreprise et la totalité des filiales consolidées.

Ces entités sont listées ci-dessous, ainsi que sur le schéma représentatif de l'entreprise précédent.

Périmètre du groupe

- **GECI INTERNATIONAL – SA, France**
Siège du groupe basé à Paris, France. Les informations RSE publiées dans le présent rapport sont essentiellement issues de l'activité du siège.
- **GECI LTD - Royaume Uni**
Cette société, filiale à 100% de la Société, a pour activité l'accomplissement de prestations d'ingénierie dans les domaines des métiers du transport, de la conception à la certification pour des projets internationaux. L'entité n'employait aucun salarié en 2014, l'activité étant réalisée par des consultants externes mandatés pour des missions de formation.

GECI LTD détient la filiale GECI SOUTH AFRICA PTY, qui n'a eu aucune activité et employé aucun salarié sur la période considérée.
- **GECI TRANSPORTATION & ENGINEERING INDIA PRIVATE LTD.**
Cette filiale, détenue à 100% par la Société, a pour vocation d'accomplir des

prestations d'ingénierie pour l'industrie aéronautique. Elle n'a pas de chiffre d'affaires en 2014/2015. Elle n'employait aucun salarié en 2014. Les données d'activité de la filiale ne font pas partie du périmètre consolidé (IFRS) en 2014.

Cette société détient la filiale AERO EURO ENGINEERING, qui fait l'objet d'une consolidation selon la méthode de « mise en équivalence des titres » (par application de la norme IFRS 11). De ce fait les données issues de AERO EURO ENGINEERING ne sont pas intégrées au présent rapport, afin de respecter la cohérence des informations avec le document de référence du groupe.

- **GECI UKRAINE – Ukraine**

Cette filiale, détenue à 100% par la Société, créée en janvier 2011, a vocation à accomplir des prestations d'ingénierie dans le domaine du génie civil. N'ayant eu aucune activité significative sur l'exercice, aucune information issue de cette filiale n'est intégrée au présent rapport. Il n'existe aucun actif sur cette filiale. Dans l'état actuel, cette absence d'activité ne présente pas de risque particulier pour le groupe. La société a engagé le processus de liquidation en février 2015.

Evolutions de périmètre

Les évolutions observées du périmètre de GECI INTERNATIONAL entre 2013 et 2014 sont les suivantes:

- Cession de plusieurs entités du pôle ingénierie au groupe Alten : GECI Systèmes, AGIR, GECI Services, GECI Engineering Services (Roumanie), GECI Ingenieria (Espagne), GECI GmbH (Allemagne), et DOPS (Allemagne).
- Liquidation de la société Sky Aircraft en avril 2013.
- Liquidation de la société GECI aviation en aout 2013.
- Cession totale de l'activité Reims Aviation Industries à l'entreprise ASI Innovation en mars 2014.
- Liquidation de la holding GECI Aviation le 17 avril 2014.

Evolutions des indicateurs renseignés

Le présent rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) fait évoluer la quantité des informations sociales, environnementales et sociétales communiquées par le groupe GECI afin de répondre à l'ensemble des exigences de l'article 225 de la loi Grenelle II. L'ensemble des 42 thématiques abordées par l'article est renseigné ici, ce qui constitue une évolution significative par rapport aux précédents exercices de reporting extra-financier. A titre informatif, le rapport financier 2014 mentionnait les thématiques suivantes :

- Effectif
- Organisation du temps de travail
- Egalité professionnelle hommes et femmes
- La diversité
- Promouvoir l'emploi des seniors
- Encourager le dialogue
- Politique de rémunération globale
- Développer et fidéliser nos Collaborateurs
- Sécurité et conditions de travail
- Conséquences environnementales de l'activité

2.11.1.3. Note méthodologique

Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a été supervisée par la direction financière de GECL INTERNATIONAL. Elle a par ailleurs fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet de conseil en RSE (Cabinet A2DM) durant l'ensemble du processus.

Collecte et consolidation des informations

Le processus de collecte repose sur une réunion de cadrage entre la direction financière et le cabinet d'expertise RSE ayant permis de récolter l'intégralité des informations requises par le législateur en matière de transparence RSE (article 225 de la loi Grenelle 2), en les détaillant par des indicateurs adaptés à chaque donnée. Un fichier de consolidation de ces données a été transmis suite à la réunion afin de valider les informations échangées et de les compléter par la direction financière de l'entreprise. L'ensemble des réponses est rapporté dans un tableau de synthèse permettant la consolidation des données pour chaque indicateur.

Les processus et logiciels ayant permis la production de ces données sont les suivants :

- Logiciel comptable, liasse fiscale et immobilisations: SAGE 100 i7
- Logiciel ADP : Pégases

Définitions et modalités de calcul retenues

Les informations narratives (non quantitatives) du rapport ont été rédigées à partir de l'ensemble des éléments transmis par l'entreprise au sein d'un questionnaire. La rédaction des parties relatives à ces indicateurs qualitatifs a été réalisée par le cabinet A2DM dans le strict respect des informations reçues, en veillant à n'y apporter aucune distorsion et à décrire les pratiques de manière la plus objective possible.

2.11.2. Périmètre de reporting

2.11.2.1. Informations Sociales*Emploi*

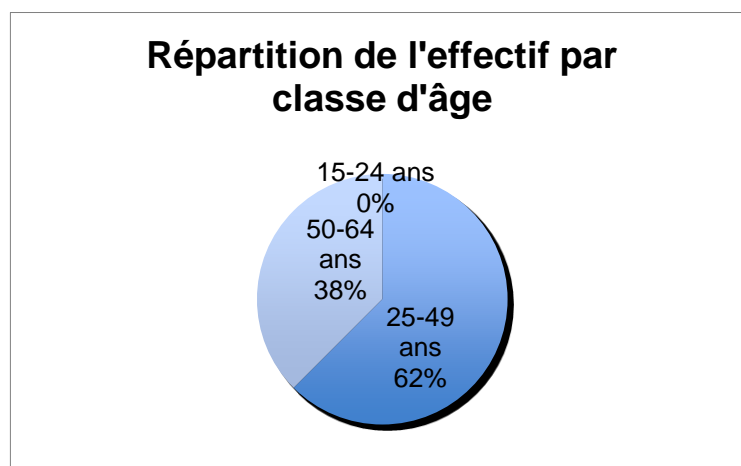
- ❖ Effectif total (en ETP) et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

1.1 Effectif Total (en ETP)	TOTAL
Effectif Total	8
Nombre de CDI	8
Nombre de CDD	0

1.2 Effectif Cadre	TOTAL
Nombre de cadres employés	7
Pourcentage de cadres/effectif total	87,5%

1.3 Effectif féminin au sein de la structure	TOTAL
Effectif féminin total	3
Nombre de femmes cadres	2
Pourcentage de femmes cadres/effectif cadre	28,6%

1.5 Répartition de l'effectif par classe d'âge	TOTAL
15-24 ans	0
25-49 ans	5
50-64 ans	3



Toutes unités confondues, en France et à l'étranger, la moyenne d'âge des salariés du groupe GECI International est de 33 ans.

GECI International s'est toujours consacré à la recherche des meilleurs talents pour former des équipes d'ingénieurs hautement qualifiés.

L'expertise apportée par l'emploi des seniors au sein d'un groupe de travail et le transfert de compétences aux plus jeunes sont des atouts réels du groupe qui emploie de nombreux collaborateurs âgés de plus de 45 ans.

La totalité des salariés du groupe était localisée au siège à Paris, France.

❖ [Embauches et licenciements](#)

1.6 Total des embauches	TOTAL
Nombre de salariés recrutés en CDI	2
Nombre de salariés recrutés en CDD	0
Total des embauches	2

Deux employés ont été recrutés en janvier 2015 au siège de GECI INTERNATIONAL à Paris.

1.7 Nombre de départs	TOTAL
Nombre de démissions	1
Nombre de licenciements	0
Nombre de ruptures conventionnelles ou fin de période d'essai	2
Nombre de départs en retraite	0
Nombre de fin de CDD	0
Décès	0
Total	3

❖ [Rémunération](#)

La politique salariale du groupe est en cours de redéfinition suite aux évolutions structurelles du groupe. Toutefois, les rémunérations au sein de GECI INTERNATIONAL récompensent traditionnellement la performance individuelle.

La contribution de chacun de nos salariés du groupe est évaluée lors d'entretien annuel durant lesquels sont recueillies les aspirations des collaborateurs en matière de développement, de parcours professionnel et de formation.

1.8 Rémunération (en euros)	2014
Total des rémunérations fixes (charges salariales incluses, hors charges patronales)	485 877 €*
Montant total des participations salariales	0 €
Montant total de l'intéressement salarial	0 €
Montant total de l'abondement	0 €

*NB : La cession de plusieurs sociétés ayant eu lieu en mars 2014 a donné lieu à des compensations rémunérées (indemnités de licenciements), versées au cours de la période de référence. Le chiffre indiqué inclut ces indemnités.

Le seul dispositif actuellement en vigueur prévoyant une participation des salariés au capital de GECI International, est composé des plans d'actions gratuites mis en œuvre depuis 2007. Les actions ainsi attribuées ne deviennent définitives que deux ans après la date d'attribution par le Conseil d'Administration, si le salarié figure encore dans les effectifs, et s'il a rempli les critères qui lui avaient été fixés.

C'est seulement à ce moment-là que l'action nouvelle est émise et vient augmenter le capital de la Société. A l'inverse, en cas de départ du Groupe avant le délai requis, les actions gratuites sont perdues.

Au total, ont été attribuées 1.205.200 actions, dont :

- 798.700 ont été perdues suite au départ de salariés,
- 20.000 sont en cours de période d'acquisition : elles n'ont donc pas encore été émises et constituent du capital potentiel,
- 326.500 actions ont terminé leur période de conservation et sont donc totalement cessibles.

Il n'existe pas d'autre dispositif d'actionnariat salarié, que ce soit dans le cadre du plan d'épargne entreprise ou dans tout autre cadre.

Organisation du travail

❖ [Organisation du temps de travail](#)

Le groupe GECI INTERNATIONAL employait sur la période visée un employé en temps partiel.

Le groupe applique la convention SYNTEC pour l'ensemble de ses salariés.

L'organisation du temps de travail des effectifs « cadre » s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 218 jours travaillés avec une référence horaire hebdomadaire de 38 heures 30, en contrepartie de l'attribution de 10 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). L'effectif non-cadre a la possibilité de compenser ses heures supplémentaires en récupération horaire.

Aucune heure supplémentaire non compensée n'a été déclarée au cours de la période visée.

❖ Absentéisme

Le taux d'absentéisme pour maladie au sein du groupe est de 25% pour la période visée. Deux salariés sont en congé maladie de longue durée, en raison d'une invalidité prolongée. Aucune autre heure d'absence n'a été déclarée au cours de cette période.

Relations sociales

❖ Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

La faiblesse de l'effectif (moins de 10 personnes) explique l'absence de dialogue social formalisé au sein du groupe durant la période visée. Aucun accord collectif n'a de ce fait été signé durant cette période.

Les relations sociales sont fondées sur la confiance et le respect mutuel. Elles reposent sur un dialogue ouvert et participatif entre les salariés et la Direction.

Santé et sécurité

❖ Conditions de santé et de sécurité au travail

La majorité des collaborateurs du groupe GECI International effectue des missions de prestations intellectuelles dans les bureaux d'études du groupe ou de nos clients. Le faible niveau d'absentéisme (en dehors de congés maladie de longue durée) et l'absence d'accidents de travail traduit la qualité des conditions de travail au sein du groupe, et la faiblesse du risque pour les salariés.

Les visites de la médecine du travail sont planifiées selon les modalités réglementaires, et n'ont jamais décelé de risque particulier pour les employés.

Des procédures et du matériel de sécurité incendie ont été mis en place début 2015 à l'occasion de l'entrée dans les nouveaux locaux du siège.

- ❖ [Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail](#)
Il n'a été signé au cours de l'année 2014 aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail au sein de GECE INTERNATIONAL.
- ❖ [Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles](#)
Aucun accident du travail n'a été déclaré en France pour l'année fiscale concernée.

Formation

- ❖ [Politiques mises en œuvre en matière de formation](#)
La formation professionnelle est pour l'ensemble des salariés du groupe, la possibilité de gagner en compétences afin d'atteindre les objectifs d'expertise et d'excellence de GECE INTERNATIONAL mais aussi de développer des capacités accrues en management de projet.

Pour l'année fiscale concernée, le groupe a consacré 3210 Euros pour la formation de ses salariés. Les formations suivies ont porté sur les sujets suivants durant la période visée :

- Formation à l'anglais professionnel,
- Formation à la gestion de la paie et des déclarations sociales sur internet – Logiciel ADP,
- Réunion d'information de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA).

- ❖ [Nombre total d'heures de formation](#)

5.2 Heures de formation	TOTAL
Nombre total d'heures de formation	38
Nombre de collaborateurs formés	2

Egalité de traitement

- ❖ [Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes](#)
La masse salariale du groupe GECE International ne fait pas apparaître à contribution égale, de disparité de traitement salarial entre hommes et femmes de même position dans l'organisation.

Au regard de la faiblesse de l'effectif, et du très fort écart type entre les salaires (longues maladies, président mandataire social, salariés...), la comparaison des salaires moyens entre hommes et femmes ne peut être considérée comme représentative de la politique de l'entreprise en la matière.

6.1.3 égalité H/F	TOTAL
Part de femmes dans les organes de direction (direction générale, comité exécutif, ...)	20 %
Part de femmes dans les augmentations individuelles en %	50 %

Une femme fait partie du conseil d'administration composé de 4 administrateurs et du président.

Aucune promotion n'a été appliquée lors de la période visée, en revanche 4 salariés ont bénéficié d'une augmentation, dont 2 femmes.

- ❖ [Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées](#)
Le groupe n'employait aucun salarié en situation de handicap lors de la période considérée.
- ❖ [Politique de lutte contre les discriminations](#)
Le groupe GECI International reconnaît et valorise les compétences individuelles en favorisant l'équité sociale. Une des valeurs fortes du Groupe GECI International est l'internationalisation de ses équipes, sources de richesse culturelle ; le groupe emploie de nombreuses nationalités différentes au sein de ses effectifs en France.

Le groupe GECI International a par ailleurs adhéré à la **Charte de la Diversité en Entreprise**.

Cette charte engage le groupe a :

- *“Sensibiliser et former ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.*
- *Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.*
- *Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans son effectif, aux différents niveaux de qualification.*

- Communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
 - Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
 - Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de son engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats."
- ❖ [Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT](#)
Le groupe GECE INTERNATIONAL respecte le droit français traduisant l'ensemble des conventions de l'OIT au sein de la législation nationale.

2.11.2.2. [Informations Environnementales](#)

Politique générale en matière environnementale

- ❖ [Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement](#)

Compte tenu de son activité limitée aux fonctions du siège à Paris, avec un effectif très limité, le groupe n'a pas engagé de démarche environnementale approfondie à l'heure actuelle. Les impacts potentiels liés à des déplacements des salariés sont notamment très limités sur la période visée, l'effectif étant limité au personnel du siège.

Les activités d'ingénierie du groupe ne sont pas de nature à porter atteinte à l'environnement au quotidien, néanmoins le groupe adopte une attitude responsable et s'emploie à veiller à sa consommation d'énergie et de papier. La société procède également à un tri sélectif de ses déchets et utilise les services de sociétés spécialisées pour leur recyclage.

GECE INTERNATIONAL a entamé depuis quelques années une démarche de dématérialisation des documents de travail. Par ailleurs il encourage dès que possible l'utilisation et l'achat de papier recyclé.

- ❖ [Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement](#)
Aucune action de formation ou d'information des salariés n'a été menée au cours de la période visée au sujet de la protection de l'environnement.
- ❖ [Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions](#)
Les activités du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements.

Le groupe n'a eu recours à aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement au cours de la période visée.

Pollution et gestion des déchets

- ❖ [Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement](#)
Le groupe étant locataire de ses bureaux, il n'a pas mis en place de mesure de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol au cours de la période considérée.
- ❖ [Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets](#)
NB : Avant de transférer les locaux du siège avenue Kléber, le groupe réalisait ses activités au sein d'une copropriété avenue des Champs-Élysées à Paris. Les quantités de déchets, d'énergie et d'eau consommées y faisaient partie des charges communes, ne permettant pas un suivi chiffré.

Le groupe GECl a depuis son installation dans les locaux avenue Kléber mis en place un recours à une société de récupération des déchets papiers/cartons (société CPR). L'utilisation des services de la société CPR permet un tri sélectif et une mesure des déchets de l'activité du siège par catégorie de déchets. Le tableau suivant détaille les volumes récupérés par la société CPR de janvier à mars 2015.

9.2.1 Déchets	TOTAL
Ordures ménagères (m3)	0,5
Cartons (m3)	2

Par ailleurs une récupération des cartouches d'encre usagées par une entreprise spécialisée a été effectuée en 2014. Les quantités récupérées n'ont pas fait l'objet d'un suivi détaillé.

- ❖ [Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité](#)
Le groupe n'a pas mis en place de mesure sur une quelconque pollution spécifique à son activité en 2014-2015.

Utilisation durable des ressources

NB : Avant de transférer les locaux du siège avenue Kléber, le groupe réalisait ses

activités au sein d'une copropriété avenue des Champs-Élysées à Paris. Les quantités de déchets, d'énergie et d'eau consommées y faisaient partie des charges communes, ne permettant pas un suivi chiffré.

- ❖ [Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales](#)
Depuis l'installation du siège avenue Kléber, le groupe a consommé 83m³ d'eau. L'approvisionnement en eau provient du réseau public de la ville de Paris.
- ❖ [Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation](#)
La seule matière première faisant l'objet d'une consommation significative au sein du groupe durant la période visée correspond au papier consommé lors des impressions. Cette consommation fait l'objet d'un forfait et ne permet de ce fait pas d'être mesuré de façon précise.
- ❖ [Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables](#)
Le groupe GECI INTERNATIONAL mesure ses consommations d'électricité et d'énergie depuis son installation dans les locaux avenue Kléber. Celles –ci sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

10.3 Consommation d'énergie	TOTAL
Consommation totale d'énergie : électricité, fluides chauds et froids des immeubles de bureaux en Kwh	15324
Consommation totale de gaz en Kwh	2774

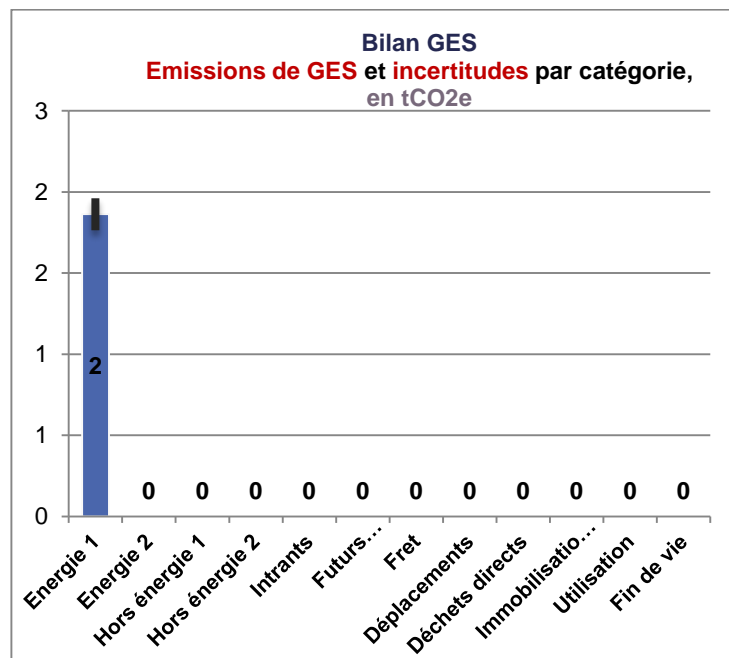
Aucune mesure d'amélioration de l'efficacité énergétique n'a été mise en place durant la période concernée.

- ❖ [Utilisation des sols](#)
GECI INTERNATIONAL et ses différentes filiales n'ont pas mis en œuvre de démarches concernant l'utilisation des sols en 2014.

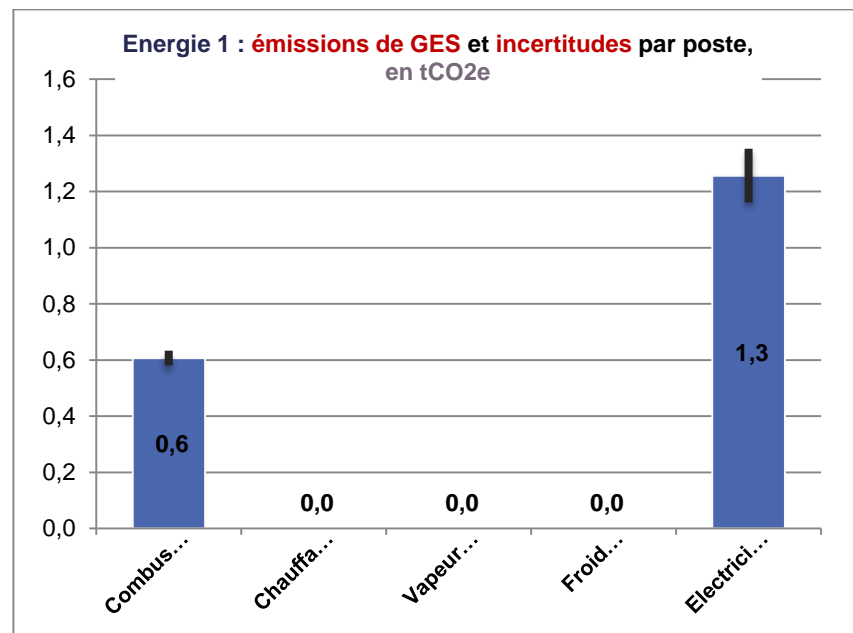
Changement climatique

- ❖ [Rejets de gaz à effet de serre](#)
Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de GECI INTERNATIONAL pour son activité du 1^{er} trimestre 2015 a été établi par le cabinet de conseil en développement durable

sur la base exclusive des consommations énergétiques et électriques du siège de l'entreprise⁵.



⁵ Les données 2014 étant partielles, le présent bilan ne peut être considéré comme un bilan complet au sens d'une méthodologie prédéfinie (Bilan Carbone[®], GHG Protocol, etc.)



❖ Adaptation aux conséquences du changement climatique

GECI INTERNATIONAL n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

❖ Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

GECI INTERNATIONAL n'a pas mis en place au cours de l'exercice de mesures de préservation ou de développement de la biodiversité.

2.11.2.3. Informations Sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

❖ En matière d'emploi, de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

L'activité de GECI INTERNATIONAL sur la période concernée a un impact limité sur le développement régional de ses sites d'implantation, compte tenu des changements structurels qui ont du être réalisés. L'effectif et le développement de l'entreprise en France, au Royaume-Uni et en Ukraine étaient très restreints sur cette période, et GECI INTERNATIONAL n'a, à ce titre, pas eu d'impact significatif sur les populations riveraines ou locales.

Il faut toutefois noter que la filiale GECI TRANSPORTATION AND ENGINEERING, portant l'entreprise AERO EURO ENGINEERING (consolidée selon la méthode de « mise en équivalence des titres »), permet en Inde un fort développement technologique et l'emploi de nombreux ingénieurs dans sa région d'implantation (Bangalore).

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

❖ Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

En 2014-2015, le groupe GECI INTERNATIONAL a entretenu des relations régulières avec les organisations listées ci-dessous. Ces relations se sont principalement déroulées dans le cadre de la participation des dirigeants et du président à des réunions d'associations professionnelles de son secteur d'activité :

- AJPAE (Association des Journalistes Professionnels de l'Aéronautique et de l'Espace),
- GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales),
- GICAN (Groupement des Industries de Construction et Activités Navales),
- GEICET (Groupement Européen d'Ingénierie et de Conseil en technologie),
- Association des Marseillais de Paris.

❖ Actions de partenariat ou de mécénat

Le groupe n'a pas engagé d'action de partenariat ou de mécénat en 2014-2015.

Sous-traitance et fournisseurs

❖ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La politique des achats du groupe était, avant sa restructuration, définie par une direction achats. Cette direction avait défini un certain nombre de critères de développement durable dans les cahiers des charges à destination des fournisseurs. Le choix des partenaires était alors orienté selon leurs engagements sur la protection de l'environnement.

La direction des achats n'existant plus au sein du groupe, les critères ne sont plus appliqués de façon exhaustive à l'heure actuelle. Cependant GECI INTERNATIONAL continue à travailler avec ses partenaires et fournisseurs historiques, choisis antérieurement selon ces critères de développement durable.

L'un de nos fournisseurs actuels (archivage) est particulièrement engagé dans le développement durable : l'entreprise BEDEL⁶.

❖ Importance de la sous-traitance

Le groupe GECI International a recours à la sous-traitance (prestataires extérieurs), principalement des experts et des ingénieurs, exclusivement dans le cadre de recherche de compétences pointues ou très particulières. L'effectif des prestataires était de 5 consultants externes (dont 4 à l'étranger) au cours de l'exercice 2014-2015.

Loyauté des pratiques

❖ Actions engagées pour prévenir la corruption

Le groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour prévenir la corruption.

❖ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe GECI n'a pas mis en place durant la période visée de mesure pour promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs, son activité étant exclusivement interentreprises (B to B).

❖ Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

L'ensemble des salariés du groupe étant employé en France, GECI INTERNATIONAL n'a pas engagé d'actions de promotion des droits de l'Homme durant la période visée.

⁶ Voir la charte DD du groupe Bedel : <http://www.groupe-bedel.com/assets/files/charte-developpement-durable.pdf>

Table de correspondance des référentiels du rapport

Référence Loi Grenelle 2	Dénomination	N° de page du rapport financier
Art. R. 225-105	Le rapport du conseil d'administration ou du directoire présente, (...), la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable	p.43
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-I 1° a)	Emploi <ul style="list-style-type: none"> • L'effectif total et la répartition des salariés par sexe et zone géographique • Les embauches et les licenciements • Les rémunérations 	p.47 - 50
Art. R. 225-105-1-I 1° b)	Organisation du travail <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du temps de travail 	p.50 - 51
Art. R. 225-105-1-I 1° c)	Relations sociales <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation du dialogue social – peuvent notamment être indiquées à ce titre les règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel • Le bilan des accords collectifs 	p.51
Art. R. 225-105-1-I 1° d)	Santé et sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail • le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	p.51 - 52

Art. R. 225-105-1-I 1° e)	Formation <ul style="list-style-type: none"> • les politiques mises en œuvre en matière de formation • Le nombre total d'heures de formation 	p.52
Art. R. 225-105-1-I 1° f)	Diversité et égalité des chances La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur <ul style="list-style-type: none"> • De l'égalité entre les femmes et les hommes • De l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées • De la lutte contre les discriminations 	p.52 - 54
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-I 2° a)	Politique générale en matière environnementale <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement • La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement • Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 	p.54 - 55
Art. R. 225-105-1-I 2° b)	Pollution et gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> • La prévention, la réduction ou la réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement • les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets • La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute forme de pollution spécifique à une activité 	p.55

Art. R. 225-105-1-I 2° c)	Utilisation durable des ressources <ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction de contraintes locales • La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation • La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	p.55 - 56
Art. R. 225-105-1-I 2° d)	Changement climatique <ul style="list-style-type: none"> • Les rejets de gaz à effet de serre 	p.56 - 58
Art. R. 225-105-1-I 2° e)	Protection de la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> • les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	p.58
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-I 3° a)	Impact territorial La manière dont la société prend en compte <ul style="list-style-type: none"> • L'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional • L'impact de son activité sur les populations riveraines ou locales 	p.58 - 59
Art. R. 225-105-1-I 3° b)	Relations avec les parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions du dialogue avec les parties prenantes • Les actions de partenariat ou de mécénat 	p.59
Art. R. 225-105-1-I 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 	p.59 - 60

Informations relatives aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé		
Informations Sociales		
Art. R. 225-105-1-II 1° b)	Organisation du travail • L'absentéisme	p.51
Art. R. 225-105-1-II 1° d)	Santé et sécurité • Le taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et la comptabilisation des maladies professionnelles • Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	p.52 - 54
Informations Environnementales		
Art. R. 225-105-1-II 2° a)	Politique générale en matière environnementale • Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige	p.54 - 55
Art. R. 225-105-1-II 2° c)	Utilisation durable des ressources • L'utilisation des sols	p.56
Art. R. 225-105-1-II 2° d)	Changement climatique • l'adaptation aux conséquences du changement climatique	p.58
Informations Sociétales		
Art. R. 225-105-1-II 3° c)	Sous-traitance et fournisseurs • L'importance de la sous-traitance et la responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants	p.59 - 60

Art. R. 225-105-1-II 3° d)	Loyauté des pratiques <ul style="list-style-type: none">• Les actions engagées pour prévenir toute forme de corruption• Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs• Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	p.60
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------



2.11.3. Rapport de l'Organisme de vérification

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GECI INTERNATIONAL et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31/03/2015 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les "Référentiels") par la société et disponibles sur demande au siège de la société GECI INTERNATIONAL.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France:

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 21 mai 2015 et le 06 Juin 2015 pour une durée d'environ 2 jours.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)

- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifiées, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- Nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 70% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 70% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur les informations

Le Groupe précise dans son chapitre « Informations Environnementales » que les données environnementales ne sont collectées qu'à compter de leur emménagement dans leurs nouveaux bureaux, soit fin janvier 2015.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 06 juillet 2015

FINEXFI Isabelle Lhoste Associée



Chapitre 3. Comptes Consolidés GECl International

3.1. Compte de résultat consolidé

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Chiffre d'affaires		1	1 213	1 206
Autres Produits courants			0	0
Coûts directs		2	-912	-2 236
Marge sur coûts directs			301	-1 030
<i>% du chiffre d'affaires</i>			24,84%	-85,34%
Coûts généraux et administratifs		3	-2 013	-2 847
Résultat opérationnel Courant			-1 711	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels		4	2 762	-1 271
Résultat opérationnel Net			1 051	-5 147
Coût de l'endettement financier net		5	-568	-712
Autres charges et produits financiers		5	-37	-20
Résultat courant avant impôt			445	-5 879
Impôts sur les bénéfices		16	0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées			445	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées			0	25 034
Résultat net			445	19 154
<i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i>			445	15 184
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	3 970

<i>(en euros par action)</i>	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base	33 859 996	33 826 176
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué	33 879 996	34 110 286
Résultat net de base par action	0,013	0,566
Résultat net dilué par action	0,013	0,562
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,013	-0,174
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	0,013	-0,172

Dans les « autres produits et charges opérationnels », le montant correspond essentiellement aux abandons de créances d'exploitation obtenus pour plus de 2,3 M€, suite à la renégociation des dettes fournisseurs. Un des abandons de créances est assorti de clauses de retour à meilleure fortune.

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Résultat de l'exercice			445	19 154
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-164	19
<i>Ecart de conversion sur invest. net à l'étranger</i>			0	0
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-164	19
Résultat global total			282	19 174
Attribuable aux propriétaires de la société mère			282	15 204
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			0	3 970



3.2. Etat de la situation Financière

	en k€	Notes	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	6		0	0
Immobilisations corporelles	6		8	0
Actifs financiers non courants	6		223	7 762
Impôts différés	18		0	0
Total Actifs non-courants			231	7 762
Stocks et encours	9		0	0
Actifs sur contrats en cours	10		0	0
Clients et autres débiteurs	11		229	174
Actif d'impôt exigible			0	0
Autres actifs courants	12		825	4 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7		1 574	511
Total Actifs courants			2 628	5 426
Actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total Actif			2 859	13 187
PASSIF				
Capital			8 480	8 480
Primes et réserves			-23 828	-38 884
<i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i>			445	15 184
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère			-14 902	-15 219
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			0	0
Total des capitaux propres			-14 902	-15 219
Emprunts et dettes financières	7		15 934	18 664
Provisions non courantes	8		252	292
Autres passifs non courants	15		0	0
Total Passifs non courants			16 186	18 956
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7		20	335
Provisions courantes	8		267	342
Passifs sur contrats en cours	13		0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	14		793	6 390
Passif d'impôt exigible			0	0
Autres passifs courants	15		497	2 384
Total Passifs courants			1 576	9 450
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente				
Total des passifs			17 762	28 406
Total Passif			2 859	13 187

3.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé hors activités abandonnées	445	-5 859
+ Amortissements et provisions	-115	-2 104
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	0	0
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	37	25 017
- Charge d'endettement net	568	712
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	0	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	936	17 766
Impôts versés	0	-11
Variation de stocks	0	0
Variation des créances exploitation	11 616	-2 193
Variation des dettes exploitation	-7 484	-10 776
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	4 132	-12 969
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	5 068	4 785
Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-56	156
Developpement Autofinancé (Skylander)	0	0
Investissements d'exploitations nets	-56	156
Encaissements nets liés aux acquisitions financières	-173	0
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)	0	811
Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice	0	-1 545
Trésorerie des activités destinées à être cédées	0	0
Variation de périmètre	0	0
Investissements financiers nets	-173	-734
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	-229	-578
Encaissement net sur augmentation de capital	0	0
Augmentation et diminution des actions propres	0	0
Apports en compte courant	-229	-67
Variation nette des emprunts	-2 819	-1 191
Encaissement d'emprunt	0	0
Remboursement d'emprunt	-2 819	-1 191
Charge d'endettement net	-568	-712
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	-3 616	-1 970
Variation des cours des devises	-164	18
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	1 059	2 255
ACTIVITES ABANDONNEES		
Flux de trésorerie lié à l'activité	0	-1 004
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0
VARIATION DE TRESORERIE des activités abandonnées	0	-1 004
Trésorerie d'ouverture	510	-741
Variation de trésorerie	1 059	1 251
Trésorerie de clôture	1 570	510
dont disponibilités et quasi disponibilités	1574	511
dont autres (découverts...)	-4	-1

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à + 5 M€. La cession du Pôle Ingénierie au groupe ALTEN a permis à la Société le désendettement (dettes fournisseurs et des dettes sociales) de la société et le déblocage des créances d'exploitation, notamment la créance CIR. Les dettes fournisseurs, dans les comptes consolidés à fin mars 2015, s'élèvent à 793 K€. Parmi ces dettes, 139 K€ figurait déjà au passif de GECl International au 31 mars 2014. Leur traitement est toujours en cours. Le reste concerne donc l'exploitation normale de la société. Les dettes sociales courantes, quant à elles, sont de 386 K€. Les dettes sociales antérieures ont été régularisées à fin décembre 2014, y compris les majorations de retard (Abelio et Humanis).

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 229 K€. Il a été classé dans les actifs immobilisés 173 K€ de placements SICAV qui constituent la garantie à première demande en faveur du bailleur des nouveaux locaux du siège de la société.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à - 3 616 K€. Il est à noter une diminution des dettes liées aux contrats de leasing dont la grande majorité arrive à échéance (335K€), ainsi que le remboursement du CIR 2010 (2 484K€). Enfin, les intérêts sur les dettes financières s'élèvent pour la période à 568 K€. Par contre il n'y a pas de nouveaux financements constatés depuis plus d'un exercice.

3.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

en K€	Capital et réserves liées							Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219
<i>Résultat net de la période</i>					445	445	0	445
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	-164	0	-164	0	-164
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				-164		-164		-164
Résultat global de la période	0	0	0	-164	445	282	0	282
Augmentation de capital	0	0				0		0
Paievements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres						0		0
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations					35	35		35
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	0	0	35	35	0	35
Capitaux propres au 31 mars 2015	8 480	46 180	-100	1 219	-70 680	-14 902	0	-14 902
Capitaux propres au 1 ^{er} avril 2013	8 465	46 195	-104	1 364	-86 344	-30 425	-3 970	-34 395
<i>Résultat net de la période</i>					15 184	15 184	3 970	19 154
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :	0	0	0	19	0	19	0	19
<i>Effet d'impôt</i>						0		0
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>				19		19		19
Résultat global de la période	0	0	0	19	15 184	15 204	3 970	19 174
Augmentation de capital	15	-15				0		0
Paievements fondés sur des actions						0		0
Reclassement des actions propres			4			4		4
Variation de pourcentage d'intérêt						0		0
Autres variations					-1	-1		-1
Total des transactions avec les actionnaires	15	-15	4	0	-1	3	0	3
Capitaux propres au 31 mars 2014	8 480	46 180	-100	1 383	-71 161	-15 219	0	-15 219

Le capital social est composé de 33 921 720 actions d'un nominal de 0,25 €.

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des

capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

3.5. Informations sectorielles

3.5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du groupe se concentre aujourd'hui sur l'activité d'Ingénierie depuis l'abandon de l'activité « aviation » lors de l'exercice précédent :

- La cession de la majeure partie du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN explique le faible volume du chiffre d'affaires. La totalité du chiffre d'affaires concerne la société Geci Ltd avec les activités en Afrique du Sud (prestation de formations dans l'énergie).
- GECI International constitue la Holding.

en K€	Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14				
	Activité Ingénierie	Holding	Elim Intercos	Total	Activité Ingénierie	Activité Aviation	Holding	Elim Intercos	Total
Chiffre d'affaires	895	318	0	1 213	1 206		546	-546	1 206
Autre Produits courants			0	0				0	0
Coûts directs	-860	-52	0	-912	-1 108		-1 128	0	-2 236
Marge sur coûts directs	34	267	0	301	98	0	-582	-546	-1 030
% du chiffre d'affaires	3,8%			24,8%	8,2%				-85,3%
Coûts généraux et administratifs	-35	-1 978	0	-2 013	-285		-2 680	117	-2 847
Résultat opérationnel Courant	0	-1 711	0	-1 711	-186	0	-3 262	-428	-3 876
Autres Produits et Charges Opérationnels	-20	2 782	0	2 762	118		-1 389	0	-1 271
Résultat opérationnel Net	-21	1 071	0	1 051	-68	0	-4 651	-427	-5 147
Coût de l'endettement financier net	-26	-542	0	-568			-712	0	-712
Autres charges et produits financiers	-26	-12	0	-37	8		-28	0	-20
Résultat courant avant impôt	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Impôts sur les bénéfices			0	0				0	0
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	-72	518	0	445	-60	0	-5 391	-427	-5 879
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées	0	0	0	0	15 560	9 474	0	0	25 034
Résultat net	-72	518	0	445	15 500	9 474	-5 392	-427	19 154
<i>Part du groupe</i>	-72	518	0	445	15 498	5 506	-5 392	-427	15 184
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	2	3 968	0	0	3 970

3.5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

ACTIF	en k€				Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14			
	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total	Activité Ingénierie	Holding	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs Sectoriels	260	3 137	-538	2 859	863	13 321	-997	13 187				
Actifs non affectés				0				0				
Total Actif	260	3 137	-538	2 859	863	13 321	-997	13 187				
PASSIF												
Capitaux Propres		-14 902		-14 902		-15 219		-15 219				
Passifs sectoriels	1 135	17 165	-538	17 762	2 709	26 693	-997	28 405				
Passifs non affectés				0				0				
Total Passif	1 135	2 263	-538	2 859	2 709	11 475	-997	13 187				

3.5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

ACTIF	en K€				Avril.14-Mars.15				Avril.13-Mars.14			
	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total	France	Autres Pays	Eliminations Inter secteurs	Total
Actifs non Courants Sectoriels	228	3		231	7 757	5		7 762				
Total Actif non courant	228	3	0	231	7 757	5	0	7 762				

3.6. Notes Annexes

3.6.1. Faits marquants, activité et perspectives

POLE INGENIERIE

L'activité d'Ingénierie du groupe est représentée, aujourd'hui par l'activité développée en Afrique du Sud, notamment des prestations de formation dans l'énergie. La baisse du chiffre d'affaires, passant de 1,2 M€ à 0,9 M€, ne traduit pas encore les efforts déployés auprès des clients de la société, ni le travail de prospection engagé depuis le début de l'exercice.

L'activité d'Ingénierie en Inde continue de se développer. Elle est principalement portée par la JV AeroEuro Engineering India, filiale consolidée par la méthode de « mise en équivalence des titres ». Son chiffre d'affaires annuel, estimé à 365 K€, n'est donc pas pris en compte dans le chiffre

d'affaires consolidé de GECl International. Au cours de l'exercice, AeroEuro Engineering India a diversifié sa clientèle, notamment avec GE India Technology, ainsi que Ultralife, pour des prestations d'Ingénierie. Cette filiale assure désormais son autonomie financière.

POLE AVIATION

Le Pôle Aviation a été abandonné, la holding GECl Aviation a été placée en redressement judiciaire en février 2014 et liquidée en Avril 2014 (la déconsolidation ayant été prise en compte dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2014).

HOLDING

Le siège a été transféré depuis le mois de mars 2015, au 48 bis avenue Kléber 75116 PARIS.

Fort des efforts de restructuration importants qui se sont poursuivis lors de l'exercice 2014-2015, le groupe GECl International poursuit aujourd'hui son processus de désendettement, hormis les comptes courants d'actionnaires (pour 15,5 M€), les dettes antérieures ont été apurées dans leur grande majorité. La renégociation des dettes fournisseurs a permis de générer un impact financier évalué à plus de 2 M€ suite à des abandons de créances obtenus.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été encaissée en avril 2014, après accord trouvé avec cette dernière, lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. En contrepartie, le groupe a dû rembourser 4M€ à la Région Lorraine, dans le cadre du protocole d'accord de cession à ALTEN.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été encaissée par cette dernière en octobre 2014. Le reliquat entre le montant financé et le montant encaissé diminué de divers frais de mobilisation a été rétrocédé à GECl International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014.

Enfin, les coûts de fonctionnement ont été réduits de manière très significative. Les résultats de l'exercice 2014-2015 incluent des frais exceptionnels liés au redressement et à la mise en place de la stratégie de retournement de la société.

La société entend soumettre à l'approbation de sa prochaine assemblée générale, la reconstitution de ses fonds propres, par l'incorporation dans le capital, de tout ou partie des comptes courants de ses principaux actionnaires.

Le groupe s'est fixé des objectifs précis à court et moyen terme :

1. Consolider les activités existantes.

L'objectif du groupe est de consolider et renforcer ses activités pour et autour des activités existantes. Leur chiffre d'affaires annuel est actuellement de 0,9 M€ (provenant uniquement de l'Afrique du Sud). Il est à noter que la filiale en Inde (JV Aero Euro Engineering) a dégagé un chiffre d'affaires de 0,3M€ qui n'apparaît pas dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe car cette filiale est consolidée avec la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les contrats avec les clients actuels ont été renforcés voire développés et de nouveaux contrats avec des prospects sont en cours de finalisation.

En Afrique du Sud, les activités concernent des formations dans l'énergie dont le principal client est Eskom. Ce sont des contrats en régie renouvelables sur 5 ans. En Inde, il s'agit de prestations d'ingénierie aéronautique dont les clients principaux sont GE India Technology Centre Pvt. Ltd. , P3 Voith Aerospace Pvt.Ltd, Ultralife.

- Des partenariats commerciaux ont été mis en place avec des sociétés sur des niches et des territoires sur lesquels ils sont déjà bien implantés :
- Punj Lloyd Enginnering (Inde) partenariat capitalistique, se concrétisant par l'exploitation en commun de la filiale Aero Euro Engineering India,
- Mike Bergen Associates, partenariat commercial, en vue de développer les activités en Afrique du Sud, notamment dans l'énergie, le e-learning, la banque et l'assurance,
- Intecracy (Ukraine), partenariat commercial encours de finalisation afin de développer la pénétration du groupe à travers des missions de conseils en Ingénierie en lieu et place de la filiale « GECI Ukraine » encours de liquidation (énergie, industrie, informatique).

2. Créer une nouvelle dynamique à la faveur des nouvelles activités.

Le deuxième objectif est d'ancrer le groupe dans une nouvelle dynamique de prestation de services; nouvelle dynamique qui s'appuiera sur trois leviers :

- le futur et l'international
- internet et les réseaux sociaux
- la prévention, les règles de gouvernance,...

Ainsi, la nouvelle dynamique du groupe verra le jour à travers une stratégie de partenariat commercial et/ou capitalistique avec les sociétés ciblées. Ces alliances permettront au groupe de prendre plus rapidement pied sur les marchés/activités ciblées, auxquelles le groupe apportera ses compétences, son savoir-faire et son réseau international afin de booster les résultats.

Enfin, le groupe s'appuie sur le « e-learning » comme pilier technologique de l'offre de services. Pour rappel, les activités d'E-learning ont représenté 91 Milliards USD en 2013 à travers le monde, avec une perspective de croissance annuelle de + 23 % d'ici à 2017 (Source rapport « Ibis Capital et Edxus Group ») dans un marché éducatif de plus de 4,2 Milliards USD. Ce domaine va connaître une fantastique révolution en entrant dans l'ère numérique. Aujourd'hui l'éducation en ligne est balbutiante. L'adaptation aux nouvelles technologies va lui donner un regain de croissance et dépoussiérer des méthodes qui s'essouffent. La formation en ligne va devenir un domaine à part entière. D'ores et déjà le marché en France du e-learning représentait 150 à 200 millions de chiffres d'affaires en 2011, et pourtant la France accusait un retard derrière ses homologues européens en terme de pénétration (17% seulement des entreprises, contre 40% pour le Royaume Uni, l'Espagne et le Bénélux, ont formé plus de 50% de leurs salariés en e-learning). Par ailleurs, réservé pendant longtemps aux grands groupes de plus de 10 000 salariés, le e-learning concerne désormais, les entreprises de toutes tailles. Enfin, le E-learning touche aujourd'hui tous les domaines, que ce soit le domaine éducatif traditionnel, les formations continues des salariés ou encore des formations d'adaptation à un nouveau métier ou lié à une nouvelle technologie. Le groupe a commencé ses prospections dans ce domaine mais ces prospects restent à l'état d'avancement. Le site dédié est déjà opérationnel et attend d'être mis en ligne, enfin le choix de l'outil a déjà été acté.

Les marchés de l'installation ou de la maintenance informatique ou d'équipements sont destinés aussi à être digitalisés et l'entretien à distance généralisé. Beaucoup de secteurs sont en cours de révolution numérique :

- La prévention : Cyber Sécurité, la sécurité informatique et l'informatique dédiée aux matières financières, notamment dans les banques et les assurances,
- l'information : visite virtuelle sur une plateforme dédiée,
- l'éducation : e-learning spécialisé dans des métiers techniques pour des étudiants ou professionnels,
- la formation : en directe ou à distance : adaptation des salariés à l'évolution de leurs postes, ou encore des formations à distance sur des réglementations de sécurités industrielles par exemple,
- la maintenance des systèmes d'information, notamment dans les banques.

C'est dans ces domaines précis que le groupe entend s'imposer et s'épanouir avec des offres de services : projets clés en mains ou T&M (Time and Motion), en nouant des partenariats commerciaux ou capitalistiques avec des sociétés disposant de moyens, et/ou d'une crédibilité, et/ou d'un historique sur les domaines visés.

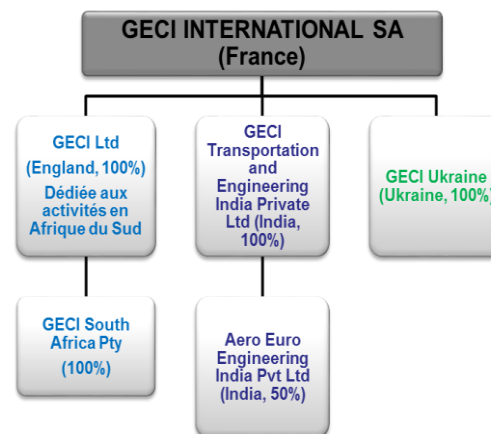
Des discussions ont été entamées mais leur état d'avancement ne permet pas au groupe d'être en mesure de développer de manière plus détaillée lesdites opérations dans ce rapport.

3.6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.



3.6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2015, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 3 juillet 2015. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour septembre 2015.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2014 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2015, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2016.

A ce titre, un plan de trésorerie soumis aux auditeurs, et dont le suivi se fait quotidiennement, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des dépenses d'exploitation réduite de façon significative. Par ailleurs, ce plan a été établi en prenant l'hypothèse hautement probable du non remboursement des comptes courants d'associés (15,5 M€), en effet comme évoqué dans les rapports précédents, ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement et leur incorporation dans les fonds propres de la Société sera proposée lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2015.

Enfin, la Direction de GECl International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie. Ce plan a été présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 3 juillet 2015.

3.6.5. Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2014

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2014, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2015. Elles concernent principalement :

Normes relatives aux méthodes de consolidation :

- **IFRS 10** - Etats financiers consolidés (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- **IFRS 11** « Partenariats » (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- **IFRS 12** - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- Amendements à **IFRS 10, 11 et 12** « Dispositions transitoires »
- **IAS 28** amendée « Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises » (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)

Autres normes et interprétations :

- **IAS 32 amendée** « Compensation des actifs/passifs financiers »
- **IAS 36 amendée** « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».
- Amendement **IAS 27** révisée - Etats financiers individuels (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014)
- **IAS 39 amendée** « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »

3.6.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2015

GECl International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2015. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

- Amendements à **IFRS 10** et **IAS 28** « Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise »
- Amendements à **IFRS 11** « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »
- Amendements à **IAS 19** « Régimes à prestations définies, cotisation des membres du personnel »

- Amendements à **IAS 16** et **IAS 38** « Eclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »
- Amendements **IAS 1** « Amélioration des informations à fournir en annexe »
- Améliorations annuelles, Cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014
- **IFRIC 21** « Droits et Taxes »

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

L'application d'**IFRIC 21** « Droits et taxes », à compter du 1^{er} janvier 2015, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés annuels du Groupe.

3.6.7. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2015.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors les créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

3.6.8. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, ainsi que l'interprétation SIC 12 – Consolidation – Entité ad hoc. Cette norme introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est le cas, notamment des filiales en Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 – Partenariats dans les co-entreprises et entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs. Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits

conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. La filiale AeroEuro Engineering India remplit ces critères (cf chapitre 4 Participations et Filiales)

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IAS 31, définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. Selon cette norme, le Groupe avait utilisé la méthode de l'intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 a entraîné la comptabilisation des partenariats qualifiés de co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée). Par ailleurs, la norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. Le périmètre du Groupe étant devenu très restreint et comme l'analyse des liens et la présentation des informations requises étant déjà décrites dans les états financiers consolidés des périodes antérieures, l'impact de cette norme a été limité.

Le périmètre de consolidation est détaillé par la suite (chapitre 4).

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2015.

3.6.9. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

3.6.10. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis selon les principes suivants : le compte de résultat est converti au taux moyen ; les postes d'actif et de passif sont convertis au taux de clôture ; les différences de conversion engendrées par la variation des cours du change sont incluses dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les états financiers des entités étrangères opérant dans des économies hyper-inflationnistes sont retraités et établis dans la devise forte de référence utilisée dans le pays conformément à la norme IAS 29, avant d'être convertis dans la monnaie du Groupe.

3.6.11. Instruments financiers

3.6.11.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

3.6.11.2. Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

3.6.11.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

3.6.11.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

3.6.11.5. Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

3.6.12. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de

cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

3.6.13. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

3.6.14. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

3.6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

3.6.16. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

3.6.17. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

3.6.18. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

3.6.19. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

3.6.20. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

3.6.21. Immobilisations

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,

- o la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- o il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.

Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte

cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

3.6.22. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

3.6.23. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

3.6.24. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

3.6.25. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

3.6.26. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

3.6.27. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 20 %.

Les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou la modification d'hypothèses étaient amortis durant les derniers exercices, dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, mais après application d'un corridor de 10 % de la valeur des engagements. A compter du 1er janvier 2013, la méthode du corridor disparaît. Les écarts actuariels seront donc immédiatement reconnus en « autres éléments du résultat global » et non plus en résultat. Désormais, la provision inscrite au bilan sera toujours égale à l'estimation de l'engagement. Cette méthode permet de ne pas entraîner de volatilité du compte de résultat par contre les capitaux propres seront plus volatils.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- la charge correspondant à l'acquisition d'une année de droits supplémentaires,
- la charge ou le produit correspondant à l'amortissement d'écarts actuariels positifs ou négatifs,
- la charge ou le produit lié aux modifications des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes,
- la charge ou le produit lié à toute réduction ou liquidation de régime.

La charge comptabilisée en résultat financier au titre des engagements décrits ci-dessus intègre :

- le coût financier,
- la charge correspondant à la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit correspondant au rendement prévu des actifs.

Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement

progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein.

L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

3.6.28. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

3.6.29. Gestion du risque financier

3.6.29.1. Introduction

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés au recours à l'endettement via un contrat d'affacturage et par le biais de comptes courants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

3.6.29.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

3.6.29.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des

dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du groupe à la date du 31 mars 2015 s'établissent à 16 M€ et sont détaillées en note 7 de l'annexe.

En outre, après la cession de la majeure partie des filiales du pôle « Ingénierie » le Groupe a dû faire face à un passif échu estimé à environ 6,2 M€ durant l'exercice, principalement constitué de dettes fournisseurs (5,1M€) et de dettes fiscales et sociales (1,1M€). A ce jour, suite aux diverses solutions adoptées durant l'exercice, le groupe a réussi à diminuer de façon significative ces dettes et peut désormais faire face à ses engagements. Les comptes courants d'actionnaires restent les montants les plus significatifs parmi les dettes. Comme indiqué à la note « 2-4 Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », les prévisions de trésorerie n'incluent aucun remboursement des comptes courants des actionnaires XLP Holding ex-GTH (11,2M€) et Air Invest (4,4M€), ceux-ci ayant confirmé qu'ils n'appelleront pas de remboursement et leur incorporation dans les fonds propres de la Société sera proposée lors de la prochaine assemblée générale prévue en septembre 2015.

Par ailleurs, les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie sur un horizon de 12 mois, en raison principalement de leur issue incertaine. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

3.6.29.4. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Au 31 mars 2015	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2015
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers	0	20	15 934	0	0		15 934	20	15 954
Autres passifs non courants	0						0		0
Dettes fournisseurs	793						793		793
Impôts	0						0		0
Autres passifs courants	497						497		497
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574						1 574		1 574
Position nette	-284	20	15 934	0	0	0	15 650	20	15 669

Au 31 mars 2014	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilancielle 31/03/2014
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
en milliers d'euros									
Passifs financiers		0	335	18 647	16	0	18 647	352	18 999
Autres passifs non courants							0		0
Dettes fournisseurs	6 390						6 390		6 390
Passifs sur contrats encours							0		0
Impôts							0		0
Autres passifs courants	2 384						2 384		2 384
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511						511		511
Position nette	8 262	335	18 647	16	0	0	26 910	352	27 261

3.6.29.5. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe ne fait plus appel aujourd'hui aux services d'un Factor, les placements en titres de capitaux propres, les créances et dettes à court terme ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, se finance par le biais d'avances en compte courant rétribuées par des intérêts à taux fixe.

Le Groupe n'estime pas nécessaire de couvrir son risque de taux par des instruments de taux d'intérêt.

3.6.29.6. Risque de change

La politique du Groupe GECI International est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat (i.e. : engineering costs). Ce risque ne faisait pas l'objet d'une couverture. En revanche, si la Société ou ses filiales venaient à conclure des opérations (clients/fournisseurs) d'un montant significatif et dont la devise de facturation différerait de la devise de paiement des coûts directs.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe GECI International est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour la filiale GECI Ltd (UK);
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde créances commerciales/crédit fournisseur (principalement sur GECI Ltd et GECI South Africa) ;
- le résultat net des filiales étrangères : GECI South Africa en ZAR et GECI India et AeroEuro India en Roupies (INR).

3.7. Notes sur les comptes consolidés

Note 1 : Chiffre d'Affaires

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Facturations		1 213	1 206
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours			
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)		1 213	1 206

Les informations ci-après correspondent à la contribution (CA externe) de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé.

Répartition CA Ingénierie (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
France	0	0%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	895	100%	1 206	100%
Total Consolidé	895	100%	1 206	100%

Répartition CA Holding (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
France	318	100%	0	0%
Union Européenne	0	0%	0	0%
Autres Zones	0	0%	0	0%
Total Consolidé	318	100%	0	0%

Répartition CA Ingénierie (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
Aéronautique	0	0%	0	0%
Spatial	0	0%	0	0%
Transport	0	0%	0	0%
Propulsion/Energie	895	100%	1 206	100%
Naval	0	0%	0	0%
Autres (dont Génie civil)	0	0%	0	0%
Total	895	100%	1 206	100%

Répartition CA Holding (K€)	F15 (2014-15)		F14 (2013-14)	
Refacturation Coûts Informatiques	275	86%	0	0%
Refacturation autres	43	14%	0	0%
Commissions	0	0%	0	0%
	0	0%	0	0%
Total	318	100%	0	0%

Le Groupe ne dispose plus aujourd'hui que d'un seul pôle opérationnel (Ingénierie). Le Chiffre d'affaire de la holding est constitué principalement par des refacturations de coûts.

Note 2 : Coûts Directs

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Frais de personnel		0	26
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance		860	1 081
Amortissements et provisions		133	1 123
Achats de marchandises		0	0
Provisions sur Stocks		0	0
Autres Produits (CIR)		0	0
Licences informatiques et autres charges		-81	5
Coûts Directs		912	2 236

Lors de l'exercice précédent, les actifs immobilisés du groupe ont été amortis en totalité de façon exceptionnelle, notamment les actifs en leasing. Ces amortissements exceptionnels seront retraités chaque année, dans les comptes sociaux, en constatant des dotations d'exploitation d'une part et en reprenant le même montant sur ces amortissements exceptionnels. Cette année le montant retraité est de 152K€.

Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Frais de personnel	869	814
Loyers et frais de locaux	95	63
Frais de télécommunication et frais postaux	20	44
Honoraires, consultants, contractors	936	1 490
Frais de représentation (Marketing)	0	11
Impôts et Taxes	42	57
Amortissements et provisions	-139	69
Frais véhicules de société	0	24
Assurances	35	101
Frais bancaires	49	84
Frais de Recrutement et Formation	6	23
Affacturation	0	0
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	16	16
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	50	3
Autres charges	33	48
Frais généraux	2 013	2 847

Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Dotation aux provisions pour litiges	0	-340
Résultat sur cession d'actifs	5	0
Pénalités	0	-20
Provisions de Restructuration	0	933
Dotations exceptionnelles sur les Immobilisations Incorp et Corporelles	152	-1 704
Abandons de créances obtenus auprès des fournisseurs	2 312	0
Abandon d'intérêts de compte courants de l'exercice 2013-2014 par XLP	328	0
Autres	-35	-140
Autres produits et charges opérationnels	2 762	-1 271

La renégociation des dettes fournisseurs ont permis ont permis de dégager un profit exceptionnel de plus de 2,3 millions d'euros. L'actionnaire XLP holding, a consenti un abandon d'intérêts de son compte courant de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles, concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECl International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice précédent (cf Note 2).

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Revenu financier (Placement ..)	0	7
Intérêt financier (AgiOS bancaires, intérêt Factor ..)	-568	-719
Coût de l'Endettement Financier Net	-568	-712
Gains et pertes de change	-26	8
Actualisation des indemnités de fin de carrière	-4	0
Plus value sur VMP	0	0
Autres	-7	-28
Autres produits et charges financiers	-37	-20

Les intérêts financiers sont constitués principalement des intérêts des comptes courants d'actionnaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

Immobilisations incorporelles et corporelles

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles			
	Logiciels Techniques	Frais de recherche et développement	Autres	Total	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Avances sur Immobilisations	Total
Valeur brute au 31 mars 14	3 219	0	0	3 219	499	2 921	0	3 420
Acquisitions				0	11			11
Crédit bail				0				0
Cessions	-10			-10	-211			-221
Ecart conversion	0			0	1	-1		0
Variation de périmètre				0				0
Autres (reclassement)				0				0
Valeur brute au 31 Mars 15	3 209	0	0	3 209	300	2 920	0	3 220
Amortissements au 31 mars 14	3 218	0	0	3 218	499	2 921	0	3 420
Dotation				0	1			1
Variation de périmètre				0				0
Reprise sur cessions	-10			-10	-208			-218
Ecart conversion	0			0	1	-1		0
Autres (reclassement)				0		0		0
Amortissements au 31 Mars 15	3 209	0	0	3 209	293	2 920	0	3 213
Valeur Nette au 31 Mars 15	0	0	0	0	8	0	0	8

Immobilisations financières

En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants				Total
		Prêts	Autres actifs Non courants	Dépôts de garantie		
				Placés en actions	Simple	
Valeur brute au 31 mars 14	151	0	7 757	0	4	7 913
Acquisitions/Augmentations				173	49	222
Variation de périmètre Périmètre						0
Cessions/Remboursements			-7 757		-4	-7 761
Ecart conversion	34				1	35
Autres						0
Valeur brute au 31 Mars 15	185	0	0	173	50	408
Dépréciations au 31 mars 14	151	0	0	0	0	151
Dotations						0
Reprise sur cessions						0
Variation de périmètre Périmètre					0	0
Ecart conversion	34					34
Autres						0
Dépréciations au 31 Mars 15	185	0	0	0	0	185
Valeur Nette au 31 Mars 15	0	0	0	173	50	223

Les autres actifs non courants concernent les montants de CIR 2010, 2011 et 2012, dont la totalité a été encaissé durant l'exercice.

Les titres de participation concernant la JV « AeroEuro Engineering India » sont classés, depuis l'application de l'IFRS 11 (suppression de la méthode d'Intégration proportionnelle), dans la colonne « participation dans les entreprises associées ».

La créance de CIR 2010 a été mobilisée auprès de la Société Générale en octobre 2011 pour un montant de 3,8 M€ en valeur actuelle nette. Cette créance a été encaissée en octobre 2014. Le CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisi dans un premier temps par la Région Lorraine a été encaissé en avril 2014 suite à l'accord trouvé avec cette dernière lors de la cession du pôle Ingénierie avec le groupe ALTEN. Le reliquat de CIR 2011 a été encaissé le 11 septembre 2014 pour 0,7M€.

Par ailleurs, une garantie à première demande a été constituée pour 173K€, concernant les nouveaux locaux du siège social de GECI International.

Contrat de location financement

Les immobilisations faisant l'objet de contrat de location financement comprises essentiellement dans les postes logiciels et matériels informatiques s'élèvent à :

En K€	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	Valeur nette au 31/03/2015
Immobilisations en Location Financement				
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

En K€	Redevances			Prix de rachat résiduel
	payées		à payer	
	exercice	cumul	total	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
Total	345	6 317	14	0

En K€	Redevances à payer			Total
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Engagements de crédit bail				
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	14	0	0	14
Total	14	0	0	14

Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers

en milliers d'euros	Au 31 mars 2015		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs Juste valeur disponibles à par résultat la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti	
Actifs financiers non courants	223	223			223	
Clients et comptes rattachés	229	229			229	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	825	825			825	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 574	1 574	1 574			
Actifs	2 852	2 852	1 574	0	1 278	0
Dettes financières	15 954	15 954			15 954	
Autres passifs non courants	0	0			0	
Dettes fournisseurs	793	793			793	
Impôts	0	0			0	
Autres passifs courants	497	497			497	
Passifs	17 243	17 243	0	0	0	17 243

en milliers d'euros	Au 31 mars 2014		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	7 762	7 762			7 762	
Clients et comptes rattachés	174	174			174	
Actifs sur contrats en cours	0	0			0	
Impôts	0	0			0	
Autres actifs courants	4 741	4 741			4 741	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	511	511	511			
Actifs	13 188	13 188	511	0	12 676	0
Dettes financières	18 999	18 999				18 999
Autres passifs non courants	0	0				0
Passifs sur contrats encours	0	0				0
Dettes fournisseurs	6 390	6 390				6 390
Impôts	0	0				0
Autres passifs courants	2 384	2 384				2 384
Passifs	27 773	27 773	0	0	0	27 773

Note 7 : Dettes financières

En k€	Mars.15				Mars.14
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	
Compte-Courant actionnaires	15 541		15 541		16 163
Autres dettes financières	393		393		0
Dettes de crédit-bail	16	16	0		351
Mobilisation de créances CIR	0				2 484
Découverts et autres	4	4			1
Dettes financières	15 954	20	15 934	0	18 999
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>20</i>	<i>20</i>			<i>335</i>
<i>dont long terme</i>	<i>15 934</i>		<i>15 934</i>	<i>0</i>	<i>18 664</i>
Disponibilités et assimilés	-1 574	-1 574			-511
Endettement (Trésorerie) Net(te)	14 380	-1 554	15 934	0	18 488

Les compte-courants actionnaires sont rémunérés à 2,62% pour celui de XLP Holding (ex-GTH), et 2,62% est prévu pour celui d'Air Invest.

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (250 K€) et Leasetech (143 K€).

Note 8 : Provisions

	En k€	Mars.14	Variation du périmètre	Reprises suite à			Mars.15
				Dotations	consommation	Reprises non utilisées Reclassement	
Provisions clients		0					0
Provisions autres actifs courants		0					0
Litiges prud'hommaux		205			102	45	268
Provision pour risques et litiges		138				-138	0
Provisions courantes		343	0	0	102	45	268
Provisions non courantes		272				-72	200
Provisions retraites et assimilées		19		32			51
Total des Provisions		634	0	32	102	45	519

Litige Région Lorraine

La région Lorraine dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander a accordé à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 M€ au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 M€ au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 M€ au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECl International pour ces 3 avances et par GECl Aviation pour la seule avance de 9,1 M€.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECl International pour le remboursement des 3 avances et GECl Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 M€. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour savoir si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuivra.

GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Autres provisions :

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 908 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Les provisions sur les litiges prud'hommaux s'élèvent à 268K€. Elles concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société.

Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

Note 9 : Stocks et encours

Néant

Note 10 : Actifs sur contrats en cours

Néant

Note 11 : Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Clients et compte rattachés	229	174
Provisions sur comptes clients		
Factures à établir		
Clients et autres débiteurs	229	174

Note 12 : Autres actifs courants

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Avances Fournisseurs		0	366
Créances sociales		22	1
Créances fiscales		163	1 644
Charges constatées d'avance		63	156
Créances diverses		577	2 574
Autres actifs courants		825	4 741

Les créances fiscales concernent essentiellement de la TVA. Dans les créances diverses de l'exercice précédent, il a été comptabilisé un montant de 570K€, qui concerne les fonds confiés en mandat de gestion de trésorerie à la société XLP Holding. Le solde de ce compte est de 536 K€ à fin mars 2015.

Les créances fiscales, correspondent essentiellement à de la TVA. Le crédit de TVA constaté depuis l'exercice précédent a fait l'objet d'une demande de remboursement en novembre 2014, et obtenu durant le 1^{er} trimestre 2015 pour 1,3 millions d'euros.

Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Fournisseurs et compte rattachés		575	6 079
Factures non parvenues		217	310
Fournisseurs et autres créditeurs		793	6 390

Les dettes fournisseurs ont fait l'objet de négociation. Elles ont été, soit abandonnées pour partie, soit moratoriées, soit réglées. Durant l'exercice, un boni de plus de 2,3 M€ a été constaté, grâce aux abandons de créances consentis par ces quelques fournisseurs.

Note 15 : Autres passifs courants

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Dettes sociales		386	1 572
Dettes fiscales		66	292
Dettes d'immobilisations		7	20
Dettes diverses		37	499
Produits constatés d'avance		0	0
Autres passifs courants		497	2 384

Les dettes de la société sont aujourd'hui constituées essentiellement de dettes générées par l'exploitation normale de l'activité.

Note 16 : Charge d'Impôts

Néant



Note 17 : Taux effectif d'impôt

	En k€	Avril.14-Mars.15	Avril.13-Mars.14
Résultat net		445	19 154
Neutralisation :			
Charge d'impôts		0	0
Résultat des activités abandonnées		0	25 034
Résultat net des activités poursuivies avant impôts		445	-5 879
Taux courant d'imposition en France		34,4%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français		153	-2 022
Différence permanente lié à la non imposition du C.I.R.			
Autres différences Permanentes			
Régularisation Impôts Différés			
Ecart de taux d'imposition		-2	-9
Impact impôts sur activités abandonnées		0	8 612
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés (Utilisation de déficits antérieurement non activés ou Non activation de déficits générés sur la période)		-151	-6 580
Charge d'impôts du Groupe		0	0
<i>Taux effectif d'impôt</i>		<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>

Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

Néant

Note 19 : Déficits fiscaux non activés

	En k€		Exercice	Mars. 15 Base en devise	Mars.15 Base en Euros	Taux IS	Montant non activé en K€
	Mars.14 Base en devise						
GECI International	54 072		-335	53 737	53 737	33,33%	17 910
Geci Ltd et Mohacs Int.en GBP	4 834		41	4 875	6 703	28,00%	1 877
GECI India et Aéroeuro India en INF	34 730			34 730	516	30,90%	160
Geci South Africa en ZAR			Sociétés en cours de fermeture				0
GECI Ukraine en UAH							0
Total	93 636		-295	93 342	60 956		19 947

Note 20 : Effectifs

	Mars.15			Mars.14	
	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants		
France	8	0	0	8	8
Angleterre	0	0	0	0	0
Autres	0	4	0	4	9
Effectif moyen	8	4	0	12	17

Note 21 : Engagements hors bilan

	En k€					Mars.15 IFRS
	Total	N+1	N+2	N+3	N+4 et au-delà	
Garantie à première demande Locaux Kléber (a)	172					172
Avance remboursable Région Lorraine (b)	17 200	17 200				
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e)	871	871				
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (f)	300	300				
Engagements hors bilan	18 543	18 371	0	0		172
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF	500					
Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande	500					

- a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS.
- b) Comme indiqué dans la note 2-29-c de l'annexe, la société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions a été payée par le groupe.

- c) La société GECE International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1.300.000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10.000.000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2015.

- d) La société GECE International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 millions d'euros.
- e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.
- f) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECE INTERNATIONAL est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2015, 27,75% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding (ex-GTH) dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECE INTERNATIONAL est de 15,5 millions d'euros au 31 mars 2015 dont 11,2 millions d'euros vis-à-vis de XLP Holding ex-GTH (dont 309K€ de charges d'intérêt pour l'exercice contre 328K€ l'exercice précédent), et 4,4 millions d'euros pour AirInvest (dont 112K€ de charges d'intérêts durant cet exercice contre 116K€ l'exercice précédent).

Un prêt de 250 K€ a été accordé à GECE Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 135 K€ a été accordé à GECE Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

GECE International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. A la fin de cet exercice le solde constaté est de 536 K€. Ce montant a été classé actif immobilisé, et reste à disponibilité de la société pour faire face à ses besoins.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	Fonds / Gestion de trésorerie	C/C créditeur
GTH		15	6		11 173
AIR INVEST					4 368
Actionnaires	-	-	-	-	15 541
Mohacs trading Services	250				
Lease Tech	135				
Autres	385		-	-	-
TOTAL	385		-	-	15 541

Note 23 : Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 250 000 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2014/2015, un total de 46 500 € de jetons de présence qui ont été partiellement versés.

Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Mazars				Bewiz Audit				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14	2014/15	2013/14
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : GECI International	72	148	73%	93%	41	98	78%	100%	0	0	0%	N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés : Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	0	10	0%	7%	0	0	0%	0%	11	0	100%	N/A
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	26	0	27%	0%	11	0	22%	0%	0	0	0%	N/A
Sous-Total	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%
Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	98	158	100%	100%	53	98	100%	100%	11	0	100%	0%

Note 25 : Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plan d'actions gratuites voté par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2011:

L'assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder jusqu'au 30 novembre 2014 à des attributions d'actions gratuites, dans la limite de 10% du capital social au jour de l'émission. Les actions ne seront définitivement acquises qu'après une période de 2 ans.

370 000 actions gratuites ont ainsi été attribuées par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2013.

Ces attributions d'actions seront couvertes par la Société soit dans le cadre de son programme de rachat d'actions, soit par création de titres.

Compte tenu du départ de certains salariés, le nombre total d'actions gratuites potentiellement attribuées au 31 mars 2014 est de 20 000 actions.

Lors de cet exercice aucune attribution n'a été accordée.

Note 26 : Taux de conversion des devises étrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2014/2015	Taux moyen 2013/2014
Ukraine - UAH	0,03975	0,06532	0,05510	0,08848
Royaume Uni - GBP	1,37495	1,20744	1,27495	1,18585
Inde - INR	0,01486	0,01211	0,01296	0,01232
Afrique du Sud - ZAR	0,07615	0,06855	0,07156	0,07355

Note 27 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 33 879 996 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier et 20 000 actions pondéré prorata temporis, soit un total de 20 000 actions qui seront potentiellement levées par les salariés (cf. note 25).

(En actions)	2014/15		2013/14		2012/13	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	33 921 720	33 921 720	33 921 720	33 890 900	33 861 720	33 740 439
Actions auto-contrôle	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-61 724	-69 843
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 859 996	33 859 996	33 859 996	33 829 176	33 796 996	33 670 596

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle

(En actions)	2014/15	2013/14	2012/13
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	33 859 996	33 829 176	33 670 596
Effet dilutif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites	20 000	284 110	214 644
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	33 879 996	34 113 286	33 885 240

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

3.8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 48 bis, avenue Kléber, au capital de 8 480 430,00 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'Intérêt
FRANCE				
GECI International SA	48 bis, avenue Kléber 75116 PARIS	Globale	Société Mère	Société Mère
EUROPE				
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100	100
ASIE				
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi – 110001 - INDE	Globale	100	100
Aeroeuro Engineering India Private Limited	Punj Lloyd House, 17-18, Nehru Place, New Delhi – 110019 - INDE	Mise en équivalence	50	50
AFRIQUE				
GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD	1 st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007, AFRIQUE DU SUD	Globale	100	100

Filiale consolidée par la méthode de la « Mise en équivalence »

La filiale Aero Euro Engineering India a été consolidée par la méthode de mise en équivalence (IFRS 11). Les capitaux propres de cette filiale étant négatifs, les titres de participation ont été provisionnés pour obtenir une valeur nulle.

Hypothèses et jugements importants

La filiale Aero Euro Engineering India est une Joint-Venture, détenue à 50% par la société GECI Transportation Engineering in India, filiale à 100% de GECI International d'une part et à 50% par la société Punj Lloyd Engineering filiale à 100% du groupe Punj Lloyd d'autre part. Cette filiale est de par sa nature une co-entreprise. Les décisions se prennent à la majorité absolue comme le rappelle ses statuts, aussi bien du point

de vue stratégique que financier. Comme il n'y a que deux partenaires avec une égalité parfaite en nombre de voix (50% chacun), la majorité absolue ne peut être obtenue qu'à l'unanimité. Dans cette optique, la société estime qu'elle n'exerce pas de contrôle effectif sur la filiale.

Informations financières sur la filiale Aero Euro Engineering

	Fin mars 2015		Fin mars 2014
	En EUR	En INR	En INR
Chiffre d'affaires	364 064	28 088 952	32 096 124
EBITDA	9 336	720 311	-2 216 692
Amortissements et provisions	54 477	4 203 108	2 030 216
Intérêts financiers	31 962	2 465 982	2 468 800
Résultat Net	-77 103	-5 948 780	-6 715 708

	Fin mars 2015		Fin mars 2014
	En EUR	En INR	En INR
Actifs non courants	84 294	5 670 811	9 873 919
Actifs Courants	144 246	9 703 999	9 740 647
Trésorerie et assimilés	29 887	2 010 635	128 100
Total Actif	258 428	17 385 445	19 742 666
Dettes non courantes	6 588	443 209	14 484 324
Dettes courantes	467 658	31 461 130	13 828 457
Total Passif	258 428	17 385 445	19 742 666

3.9. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés exercice clos au 31 mars 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société ;
- La note 8 « Provisions », qui fait état des litiges et en particulier indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;

- La note 2-29-c. « Risque de liquidité », qui précise que les litiges évoqués à la note 8 (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur) n'ont pas été pris en compte dans les prévisions de trésorerie et que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport CAC	Rapport Financier
note 2-4	3.6.4
note 8	dans 3.7
note 2-29-c	3.6.29.3

Chapitre 4. Comptes Sociaux au 31 mars 2015

4.1. Compte de résultat

En k €	Notes	Avril-Mars.15	Avril-Mars.14
Chiffre d'affaires net	13	318	547
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	2	6 886	58 925
Autres produits		4	3
Produits d'exploitation		7 208	59 474
Autres achats et charges externes		1 468	2 980
Impôts, taxes et versements assimilés		48	91
Charges de personnel		820	706
Salaires et traitements		486	545
Charges sociales		334	161
Dotations d'exploitation		168	1 835
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	153	150
Dotations aux provisions sur actif circulant		15	1 438
Dotations aux provisions pour risques et charges	2	0	247
Autres charges d'exploitation		6 477	57 642
Charges d'exploitation		8 980	63 254
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 772	-3 779
Produits financiers		144 702	17 595
Produits financiers de participations		0	13 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		22	261
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	144 672	4 334
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de VMP		8	0
Charges financières		145 233	715
Dotations financières aux amortissements et provisions	2	110	28
Intérêts et charges assimilées		449	687
Pertes sur créances liées à des participations		144 672	0
Charges nettes sur cessions de VMP		2	0
RESULTAT FINANCIER	14	-531	16 880
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-2 304	13 101
Produits exceptionnels		2 921	27 066
Charges exceptionnelles		-134	-9 416
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	2 786	17 649
Impôts sur les bénéfices	16	0	-79
RESULTAT NET		482	30 829

Le chiffre d'affaire est composé essentiellement de refacturation de coûts à des tiers. La liquidation de la filiale GECI Aviation SA, a été constatée lors de cet exercice, et se traduit par : la constatation des pertes liées à la sortie des titres de participation de cette société (144,7 M€) et de toutes les créances liées à cette filiale (6,4

M€) d'une part, et d'autre part, par la reprise des provisions liées à ces titres (144,7M€) et ces créances (6,4 M€). Les abandons de créances accordés par certains fournisseurs ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour environ 2,3 M€. De même il a été comptabilisé un abandon des intérêts de compte courant de à 0,3 M€, accordé par la société XLP Holding. Enfin, lors de l'exercice précédent, tous les actifs immobilisés ont été amortis totalement de manière exceptionnelle. Ces amortissements exceptionnels seront retraités chaque année, en constatant des dotations d'exploitation d'une part et en reprenant le même montant sur ces amortissements exceptionnels. Lors de cet exercice, le montant retraité est de 152K€ (Note 15).

4.2. Le Bilan

En k€		Mars 15	Mars 14
ACTIF	Notes		
Immobilisations incorporelles brutes		859	859
Immobilisations incorporelles amortissements		-859	-859
Immobilisations incorporelles nettes	1	0	0
Immobilisations corporelles brutes		287	380
Immobilisations corporelles amortissements		-278	-380
Immobilisations corporelles nettes	1	8	0
Immobilisations financières brutes		4 427	148 877
Immobilisations financières dépréciations		-4 205	-148 877
Immobilisations financières nettes	1/2	222	0
ACTIF IMMOBILISE		230	0
Avances et acomptes versés sur commande		0	0
Créances	2/3	996	9 319
Créances clients et comptes rattachés bruts		283	39
Créances clients et comptes rattachés provision		0	-32
Comptes courants sur filiales bruts		538	7 229
Comptes courant sur filiales provision		-538	-7 229
Comptes courants sur filiales net		0	0
Autres créances		713	9 312
Disponibilités et divers		1 520	664
Valeurs mobilières de placement		172	422
Disponibilités		1 284	85
Charges constatées d'avance	3/5	63	156
ACTIF CIRCULANT		2 516	9 983
Ecart de conversion Actif	8		
TOTAL DE L'ACTIF		2 746	9 983

Les créances sont constituées actuellement, de comptes clients (pour 0,3 M€), de comptes courants des filiales comme GECl Ltd (UK) et GTEI (India) totalement provisionnés (pour 0,5 M€), et de créances diverses

pour 0,7 M€, notamment les fonds confiés à la société XLP pour 0,5 M€ dans le cadre d'un mandat de trésorerie signé en mars 2014 et des créances liées à TVA. Enfin, parmi les disponibilités, il existe un chèque de banque de 0,2 M€ en garantie des loyers des locaux situés « Avenue Kléber », un compte de titres d'auto-contrôle pour 0,1 M€ provisionnés à 100%, un Compte à Terme de 1 M€. La garantie à première demande a été classée dans les actifs financiers.

En k€	Notes	Mars 15	Mars 14
PASSIF			
Capital social	6	8 480	8 480
Prime d'émission		46 180	46 180
Réserve légale		820	820
Autres réserves		119	119
Report à nouveau		-70 559	-101 388
Résultat de l'exercice		483	30 829
CAPITAUX PROPRES		-14 476	-14 959
Provisions pour risques sur filiales		2	2
Autres provisions pour risques		467	614
Provision pour charges		0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2	469	616
Dettes financières	3	15 545	16 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3	1
Comptes courants actionnaires		15 542	16 163
Comptes courants sur filiales		0	0
Dettes diverses	3	1 209	8 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		592	6 215
Dettes fiscales et sociales		460	1 890
Autres dettes		157	56
Produits constatés d'avance	3/5	0	0
DETTES		16 753	24 326
Ecarts de conversion Passif	8	0	0
TOTAL DU PASSIF		2 746	9 983

Du fait que les fonds propres sont inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code de commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015. Les dettes financières sont composées essentiellement des comptes courants d'actionnaires : XLP Holding (11,2M€) et Air Invest (4,4M€). Les dettes d'exploitation concernent globalement des dettes courantes.

4.3. Notes Annexes

4.3.1. Activité et Faits Marquants

Le siège social a été transféré en mars 2015, au 48 bis avenue Kléber – 75116 PARIS.

Le chiffre d'affaire se compose essentiellement de coûts, notamment informatiques, refacturés à des tiers, notamment la refacturation d'une partie des coûts informatiques à la société ALTEN.

La liquidation de la filiale GECI Aviation SA, a été actée lors de cet exercice, et se traduit par : la constatation des pertes liées à la sortie des titres de participation de cette société (144,7 M€) et de toutes les créances liées à cette filiale (6,4 M€), d'une part et d'autre part, par la reprise des provisions liées à ces titres (144,7M€) et ces créances (6,4 M€).

La société poursuit ses efforts de désendettement. La majeure partie de ces dettes antérieures, notamment les fournisseurs et les dettes sociales et fiscales, a été soldée. Les abandons de créances accordés par certains fournisseurs ont été comptabilisés en produits exceptionnels pour environ 2,3 M€.

La créance de CIR 2012 d'un montant de 3,9 M€, saisie dans un premier temps par la Région Lorraine, a été finalement libérée et encaissée en avril 2014. En contrepartie de cette libération du CIR 2012, le groupe a remboursé 4M€ à la Région Lorraine.

Le reliquat de CIR 2011 encaissé en septembre 2014 a été de 0,7M€.

La créance CIR 2010, mobilisée auprès de la Société Générale a été rétrocédée par celle-ci à GECI International pour un montant de 0,6 M€ en octobre 2014, tous frais déduits

L'exercice encours est une année de transition, incluant des frais exceptionnels liés au redressement et stratégie de retournement de la société et avant que le redéploiement ne porte ses fruits, la société opère désormais avec une structure de coûts réduite (80K€ à 100K€ mensuels).

4.3.2. Evènements Postérieurs a la Clôture

Néant.

4.3.3. Règle de Présentation

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions légales françaises, en particulier le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

4.3.4. Continuité d'Exploitation

Les comptes au 31 Mars 2015 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation, celle-ci devant s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2016.

Les divers efforts de restructuration, et les négociations des dettes fournisseurs, ont permis à la société de maintenir un niveau de trésorerie qui lui permet de faire face à ses échéances certaines sur les 12 prochains mois.

Les risques liés aux divers litiges (région Lorraine, litiges prud'hommaux, litige avec un fournisseur) ne sont pas pris en compte dans l'élaboration de la prévision de trésorerie, car l'issue reste incertaine et dont le terme peut dépasser les 12 prochains mois. La société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016.

Par ailleurs, les prévisions de trésorerie n'incluent pas non plus de remboursement des comptes courants des actionnaires GTH (11,2 M€) et Air Invest (4,4 M€), comme précisé lors de l'exercice précédent ; ceux-ci ayant réitéré qu'ils n'appelleront pas de remboursement tant que cet appel serait susceptible de mettre en péril la pérennité du groupe.

Enfin, il est envisagé l'incorporation de la majeure partie de ces comptes courants dans le capital de la société pour répondre à la nécessité légale de reconstitution des fonds propres de la société lors du prochain semestre fiscal. Cette opération sera proposée lors de la prochaine assemblée générale.

4.3.5. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- o - Installations générales 5 à 10 ans

- o - Matériels de transport 5 ans
- o - Matériels informatiques 3 à 5 ans
- o - Matériel de bureau 3 à 5 ans
- o - Mobilier 10 ans.

4.3.6. Participations, Autres titres immobilisés, Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage pour la société. Elle est déterminée en fonction de la contribution à l'actif net consolidé des sociétés détenues, de leur rentabilité ainsi que de leur perspective d'avenir.

Des provisions sont constatées au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine et que les perspectives d'avenir des filiales ne permettent pas un retour à la rentabilité à moyen terme.

Les provisions sont constatées dans l'ordre suivant : par dépréciation des titres de participation, puis par dépréciation des comptes courant puis par provision pour risques.

4.3.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.8. Opérations en Devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour leur totalité d'une provision pour risque.

4.3.9. Régime fiscal et impôts sur les résultats

Il n'existe plus de groupe d'intégration fiscale, depuis l'exercice précédent, suite à la cession de ses filiales GECE Systèmes, AGIR et GECE Services, en mars 2014. Le solde des déficits fiscaux générés précédemment avec ce groupe fiscal a été gardé sur la société GECE International, tête

de groupe de l'époque, comme le prévoyaient les conventions passées entre les sociétés constituant ce groupe.

4.3.10. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur à court terme. En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt) ou encore dans des placements sans risques mais très liquides (Compte à Terme).

4.3.11. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non) dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation. L'actualisation est appliquée, dès lors que son effet est significatif, et est comptabilisée en charges financières.

4.3.12. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Les salariés de la société bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe. Cette obligation n'est pas comptabilisée mais est portée en engagements hors bilan.

Le montant de l'engagement est estimé sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 62 ans et 64 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,25 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2 %.

- Taux de progression des salaires : 2,5 %.

- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âges entre 0 % et 20 %.

4.4. Notes sur les Comptes Sociaux

NOTE.1. Immobilisations

	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de développement				
Autres immobilisations incorporelles	859			859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	44	6		50
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	315	5	104	216
Avances et acomptes	-			-
TOTAL	380	11	104	286
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	148 877		144 672	4 205
Prêts et autres immobilisations financières	-	222		222
TOTAL	148 877	222	144 672	4 427
TOTAL	150 116	232	144 776	5 572

Les matériels liés au contrat Corhofo ont été intégralement sortis. Ces matériels ont été amortis de façon exceptionnelle à 100% lors de l'exercice précédent. Les titres de participation de la filiale GECl Aviation SA ont également été sortis des immobilisations financières, suite à sa liquidation judiciaire. Ces titres ont été intégralement provisionnés, leur valeur comptable était nulle dans les actifs de la société.

Variation des amortissements	Montant Fin exercice	Dotations	Reprises	Montant Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	859		-	859
TOTAL	859	-	-	859
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements et divers	44	0		44
Matériel de transport	21			21
Matériel de bureau, informatique et mobilier	316	1	102	214
TOTAL	380	1	102	279
TOTAL	1 239	1	102	1 138

NOTE.2. Provisions

	Montant Début exercice	Dotations	Nature	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Nature	Montant Fin exercice
Provisions pour risque sur les filiales	2		Exploitation			Exploitation	2
Autres provisions pour risques	614		Exploitation	147		Exploitation	467
	-		Exceptionnel			Exceptionnel	-
Total prov. pour risques et charges	616	-	-	147	-		469
Provisions sur titres de participation	148 877		Financier	144 672		Financier	4 205
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur VMP		110	Financier			Financier	110
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes courants	7 229	15	Exploitation	6 706		Exploitation	538
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Provisions sur comptes clients	32		Exploitation	32		Exploitation	-
			Exceptionnel			Exceptionnel	
Total prov. pour dépréciation	156 138	125		151 410			4 853
TOTAL	156 753	125		151 557	-		5 322

Dans le cadre du litige avec un fournisseur dont la réclamation porte sur 908 K€, le risque maximal estimé et provisionné par la société s'élève à 200 K€

Les provisions sur les litiges prud'hommaux s'élèvent à 268K€. Elles concernent deux dossiers dont les demandes s'élèvent à 952 K€. Pour le premier dossier, le conseil des prud'hommes a rendu son délibéré le 27 mai 2015, et a constaté le partage des voix, aucune date n'a pas été fixée pour la prochaine audience. Tandis que dans le deuxième dossier, le conseil des prud'hommes a débouté le plaignant de toutes ses demandes le 24 juin 2015. Ce dernier a la possibilité encore de faire appel de cette décision favorable à la société.

Enfin, quelques provisions ont été reprises, soit parce qu'elles sont devenues sans objet, soit elles ont trouvé des issues favorables ou défavorables à la société. Par ailleurs, les autres provisions dont les issues ne sont pas encore connues à la clôture de l'exercice ont toutes été maintenues.

En K€ - Provisions liées aux participations	Titres	Comptes courants	Risques & Charges	Total
Provisions au 31/03/14	148 877	7 229	2	156 108
GECI Ukraine				-
GECI India		15		15
Geci LTD		(311)		(311)
GECI LLC				-
GECI Aviation	(144 671)	(6 395)		(151 066)
Mouvements 2014/2015	(144 671)	(6 691)	-	(151 362)
Provisions au 31/03/15	4 206	538	2	4 746

NOTE.3. Etat des Créances et Dettes

Etat des créances	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	222	-	222
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (> 1 an)	222	-	222
Créances clients	283	283	-
Personnel et comptes rattachés	19	19	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3	3	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	153	153	-
Etat - Divers	-	-	-
Groupe et associés	538	538	-
Débiteurs divers	538	538	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT (< 1 an)	1 534	1 534	-
Charges constatées d'avance (< 1 an)	63	63	-
TOTAL	1 818	1 597	222

Etat des dettes	Montant Total	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus
Emprunts auprès des établissements de crédit	3	3	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	592	592	-
Personnel et comptes rattachés	216	216	-
Sécurité sociale et autres organismes	165	165	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	47	47	-
Autres impôts, taxes et assimilés	32	32	-
Groupe et associés	15 542	-	15 542
Autres dettes	157	157	-
Avances et acomptes reçus sur commandes encours	-	-	-
Produits constatés d'avance (< 1 an)	-	-	-
TOTAL	16 753	1 211	15 542

NOTE.4. Charges à Payer et Produits à Recevoir

□ **Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :**

	Mars 2015	Mars 2014
Dettes fournisseurs	74	211
Dettes fiscales et sociales	320	376
Autres dettes	164	68
TOTAL	558	654

□ **Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan :**

	Mars 2015	Mars 2014
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Divers, produits à recevoir	0	5167
TOTAL	-	5 167

Le CIR 2012, séquestré par la Région Lorraine a été débloqué en début d'exercice pour 3,9 millions d'euros, Le reliquat de CIR 2010, mobilisé auprès de la SG a été débloqué en octobre 2015 pour 0,6 millions d'euros. Enfin le CIR 2011, mobilisé auprès de la BPI, a été débloqué en septembre 2015 pour 0,7 millions d'euros.

NOTE.5. Charges et Produits Constatées d'Avance

Charges constatées d'avance	Mars 2015	Mars 2014
Charges d'exploitation	63	156
TOTAL	63	156

Produits constatés d'avance	Mars 2015	Mars 2014
Produits d'exploitation	0	0
TOTAL	0	0

NOTE.6. Capital Social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	33 921 720	0,25
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	0,25
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	33 921 720	0,25

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2014	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2015
Capital Social		8 480						8 480
Primes d'émissions		46 180						46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(101 386)		30 829				(70 558)
Résultat net		30 829		(30 829)		482		482
TOTAL		(14 958)	-	-	-	482	-	(14 476)

	En k €	Capitaux Propres au 31/03/2013	Augmentation de Capital	Affectation du Résultat n-1	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Autres mouvements	Capitaux Propres au 31/03/2014
Capital Social		8 465	15					8 480
Primes d'émissions		46 195	(15)					46 180
Réserve Légale		820						820
Autres réserves		119						119
Report à nouveau		(77 341)		(24 047)				(101 386)
Résultat net		(24 047)		24 047		30 829		30 829
TOTAL		(45 788)	-	-	-	30 829	-	(14 958)

Les fonds propres étant inférieurs à la moitié du capital social, la société a dû convoquer, en vertu de l'article L 225-248 du code commerce une assemblée générale extraordinaire pour décider de la dissolution anticipée de la société ou de sa continuation avec reconstitution des capitaux propres. A cet égard, l'assemblée générale du 30 mai 2014 a écarté la dissolution anticipée. La société travaille sur un projet de reconstitution de ses capitaux propres avant la fin de l'année civile 2015.

NOTE.7. Location Financement

Immobilisations en Location Financement	En K€			Valeur nette au 31/03/2015
	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Cumul des Dotations aux amortissements	
Immobilisations Incorporelles	2 346	-	(2 346)	-
Immobilisations Corporelles	2 917	-	(2 917)	-
	5 263	-	(5 263)	-

Engagements de crédit bail	En K€			Prix de rachat résiduel
	Redevances payées		à payer total	
	exercice	cumul		
Immobilisations Incorporelles	167	2 830	0	0
Immobilisations Corporelles	178	3 487	14	0
Total	345	6 317	14	0

Engagements de crédit bail	En K€			Total
	Redevances à payer			
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations Corporelles	14	0	0	14
Total	14	0	0	14

NOTE.8. Ecart de Conversions

Néant.

NOTE.9. Effectif

Effectif moyen	Mars 2015	Mars 2014
Cadres	7	7
Agents de maîtrise et techniciens	0	0
Employés	1	1
TOTAL	8	8

NOTE.10. Rémunération des Dirigeants

La rémunération globale des dirigeants, au titre de la Société et de ses filiales, allouée au titre de l'exercice, s'élève à 250 008 €.

Les dirigeants n'ont pas reçu de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateurs de GECI International.

Les autres administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2014/2015 d'un total de 22 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

NOTE.11. Engagements Hors Bilan

Engagements donnés	Mars 2015	Mars 2014
Engagements de retraite (1)	52	20
Aval et cautions (2)	17 372	17 200
Engagement loyers des véhicules en LLD	0	0
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (3)	872	500
Mobilisation de Créances CIR 2010 (4)	-	2 426
Garantie de passif vis-à-vis d'Alten / Cession Ingénierie (5)	300	300
TOTAL	18 596	20 446
Volume d'heures cumulées dues aux salariés au titre du DIF (6)	500	575
<i>Volume d'heures cumulées n'ayant pas donné lieu à demande</i>	500	575

(1) Les hypothèses de calcul sont décrites dans les règles et méthodes comptables.

(2) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 M€. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. Le CIR 2012 a été, par ailleurs, séquestré à la demande de la Région Lorraine, pour garantir le remboursement de ces montants.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées. Le contentieux sur le fond pour décider si GECI International est redevable de ces garanties se poursuivra.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme

s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

Il a été constitué également « une garantie à première demande » pour un montant de 172 K€, en faveur du bailleur des locaux situés au « 48, bis Avenue Kléber – Paris 16^{ème} ».

(3) Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par la société GTH.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 500 000 euros accordé par la société GTH en juillet 2004.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée suite à l'augmentation de capital de juillet 2005 des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1 300 000 Euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 000 000 Euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation.

□ La société Geci International a bénéficié d'un abandon de créances de 328 289 euros accordé par la société GTH en mars 2015.

Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices, un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 Euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 Euros, ces conditions seront prises en compte de façon cumulative.

(4) Il s'agit du CIR 2010, financé par la Société Générale, la démarche de recouvrement a été effectuée par la Société Générale en juillet 2014, le remboursement est obtenu en octobre 2014.

(5) La cession des filiales du pôle « Ingénierie » au groupe ALTEN a donné lieu à une garantie de passif de 300K€ qui court jusqu'à fin mars 2016.

(6) Le DIF est le Droit Individuel à la Formation.

NOTE.12. Accroissements et Allègements de la Dette Future d'Impôts

Nature des différences temporaires	Mars 2015	Mars 2014
Ecart de conversion Actif	-	-
Total des accroissements	0	0
Provisions non déductibles (C/C et Risque)		(4 933)
Provisions perte de change	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
Organic		-
Amortissements réputés différés	(252)	(404)
Déficits reportables	(53 737)	(54 072)
Total des allègements	(53 988)	(59 409)

NOTE.13. Chiffre d'Affaires

Répartition par secteur d'activité	Mars 2015	Mars 2014
Refacturations aux filiales	0	546
Prestations de services	318	0
Produits des activités annexes	-	1
TOTAL	318	547

Répartition par marché géographique	Mars 2014	Mars 2014
France	318	523
Allemagne	0	16
Grande-Bretagne	0	7
Suisse	0	0
Espagne	0	1
Roumanie	0	0
Autres	0	1
TOTAL	318	547

Le chiffre d'affaires est composé essentiellement de la refacturation de divers coûts (informatiques ou autres) à des tiers (ALTEN notamment).

NOTE.14. Résultat Financier

	En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produits financiers			
Produits financiers de participations		0	13 000
Autres intérêts et produits assimilés		22	261
Reprises sur provisions et transferts de charges		144 672	4 334
Produits nets sur cessions de VMP		8	0
TOTAL		144 702	17 595
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		111	28
Intérêts et charges assimilées		145 120	687
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions de VMP		2	0
TOTAL		145 233	715

Le résultat financier a été impacté par la comptabilisation de la perte liée à la sortie des titres de participation de la filiale GECI Aviation SA et la reprise des provisions liées à ces titres. Il est principalement constitué des intérêts des comptes courants pour 421K€ et la provision pour dépréciation sur les titres d'auto-contrôle (111K€).

NOTE.15. Résultat Exceptionnel

	En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 737	
Produits de cession des immobilisations incorporelles		1	
Produits de cession des immobilisations financières		-	7 400
Produits exceptionnels divers		30	14 733
Reprise sur provision pour dépréciation exceptionnelle		152	4 933
TOTAL		2 921	27 066
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		12	4 272
VNC des immobilisations corporelles cédées		2	-
VNC des immobilisations financières cédées			4 384
Charges exceptionnelles diverses		120	356
Dotations aux amortissements exceptionnels (cf Note 1)			404
Dotations aux provisions pour risques et charges		-	-
TOTAL		134	9 416

La renégociation des dettes fournisseurs ont permis de dégager un profit exceptionnel de plus de 2,3 millions d'euros. L'actionnaire XLP holding, a consenti un abandon d'intérêts de son compte courant de l'exercice 2013-2014 pour un montant de 0,3 millions d'euros.

Enfin, la reprise sur dotations exceptionnelles (152K€), concernent le retraitement annuel dans les comptes sociaux de GECL International, des amortissements exceptionnels comptabilisés lors de l'exercice précédent.

NOTE.16. Notes sur des Produits d'Impôts

En k€	Mars 2015	Mars 2014
Produit d'intégration fiscale GECL Systèmes	-	(79)
Produit d'intégration fiscale AGIR	-	-
Crédit Impôts apprentissage	-	-
Total	-	(79)

NOTE.17. Filiales et Participations

Participations	Adresse	% de capital détenu	Valeur comptable des titres (€)		Devise	Capital social	Capitaux propres sociaux (dt résultat)	Résultat social	Prêts, avances consentis non encore remboursés	Engagements hors bilan donnés	Dépréciations des Comptes Courants
			Brut	Net							
GECL Ltd	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, UK	100	3 873 400	-	£	3 530 000	(590 030)	(40 778)	483 193	-	(483 193)
GECL UKRAINE	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	100	50 000	-	€	528 464	85 016	-	-	-	-
GECL TEIP (India)	14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001	99,99	281 763	-	RS	20 700 000	(635 937)	-	55 030	-	(55 030)
Sociétés consolidées			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)
Sociétés non consolidées			-	-					-	-	-
Ensemble des sociétés			4 205 163	-					538 223	-	(538 223)

NOTE.18. Opérations réalisées à des Entreprises liées

En K€	Fonds Confiés en mandat de Gestion	Client	Fournisseur	C/C débiteur	C/C créditeur
GECI LIMITED				483	
GECI UKRAINE					
GECI TEIP (INDIA)				55	
Sociétés Consolidées	-		-	538	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-	-
XLP Holding (GTH)	536	15	6		11 173
AIRINVEST					4 368
Actionnaires	536	15	6	-	15 541
TOTAL	536	15	6	538	15 541

En k€	Mandat de Trésorerie	Refacturation Autres Produits	Produits financiers	Charges financières
GECI Ltd			22	
Sociétés Consolidées	-	-	22	-
Sociétés Non Consolidées	-	-	-	-
TOTAL	-	-	22	-
XLP Holding (GTH)	(5)	12		(309)
AIRINVEST				(112)
TOTAL	(5)	12	-	(421)

NOTE.19. Taux de Conversion des devises Etrangères

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2014/2015	Taux moyen 2013/2014
Ukraine - UAH	0,03975	0,06532	0,05510	0,06531
Royaume Uni - GBP	1,37495	1,20744	1,27495	1,20236
Inde - INR	0,01486	0,01211	0,01296	0,01186
Afrique du Sud - ZAR	0,07615	0,06855	0,07156	0,06729

4.5. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 204 719	8 226 594	8 465 430	8 480 430	8 480 430
Nombres des actions émises	32 818 875	32 906 375	33 861 720	33 921 720	33 921 720
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 829 223	12 486 399	7 850 857	546 971	318 390
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-1 736 968	-1 084 405	-2 550 137	-35 173 443	-150 948 077
Impôts sur les bénéfices	-95 400	-51 320	-106 870	-79 328	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-886 747	-198 229 452	-24 047 221	30 829 497	482 593
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,05	-0,03	-0,07	-1,03	-4,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	-0,03	-6,02	-0,71	0,91	0,01
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	39	36	13	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 280 521	3 437 435	1 336 856	544 504	485 878
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 315 363	1 268 326	698 943	161 218	333 910

4.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, exercice clos le 31 mars 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/03/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GECI INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- La note 2-4 « Continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation :
 - reposent sur l'absence de demande de remboursement par les actionnaires XLP Holding (ex. GTH) et Air Invest de leurs créances en compte courant, tant que cet appel sera susceptible d'entraîner de nouvelles difficultés financières pour la société
 - n'incluent aucun décaissement au titre des litiges (région Lorraine, litiges prud'homaux, litige avec un fournisseur), étant précisé que la société considère que les montants susceptibles d'être décaissés sur les 12 prochains mois au titre de ces litiges ne remettent pas en cause sa capacité à faire face à ses échéances jusqu'au 31 mars 2016 ;
- La note 11 « Engagements Hors Bilan », qui explicite la position de la société au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant

servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

Avertissement :

Compte tenu d'une numérotation différente des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, les renvois à des paragraphes du rapport des commissaires sur les comptes consolidés doivent être lus au travers de la table de correspondance ci-dessous :

Rapport CAC	Rapport Financier
note 2-4	4.3.4
note 11	dans 4.4

4.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, exercice clos le 31 mars 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Un avenant au mandat de gestion de trésorerie signé le 30 mars 2014 entre les sociétés GECE International et XLP Holding (ex-GTH) a été établi le 31 mars 2015 et a pris effet rétroactivement sur l'ensemble de l'exercice. Il a été précisé le mode de fonctionnement sur le plan opérationnel, les obligations du mandataire XLP Holding ainsi que la prise en compte des produits financiers issus des divers placements opérés sur les fonds en question. La rémunération de la société XLP Holding au titre de ce mandat reste fixée de manière forfaitaire à 5 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, le solde de l'excédent de trésorerie confié à la société XLP Holding (ex-GTH) dans le cadre de son mandat s'élève à 536 349,69 €. Des frais financiers (pour un montant de 14 433,96 €) ainsi que les produits financiers (pour un montant de 393,65 €) liés à ces fonds confiés ont été comptabilisés dans les livres de GECE International durant l'exercice clos le 31 mars 2015. Il a été comptabilisé 5 000 € HT de frais de gestion en faveur de la société XLP holding concernant l'exercice 2014-2015, conformément audit mandat.

- Un contrat de prestation de services (conseil et assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et juridique) a été conclu entre la société GECE International et XLP Holding le 1er avril 2014. La société GECE International étant le prestataire, c'est la société XLP Holding qui en est donc le bénéficiaire. La rémunération de la société GECE International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 12 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, il a été comptabilisé 12 000 € HT de services rendus en faveur de la société GECE International, concernant l'exercice 2014-2015, conformément au contrat cité ci-dessus.

- Un contrat de domiciliation a été accordé par la société GECE International en faveur de la société XLP Holding pour la domiciliation de son siège social. Ce contrat a été signé le 1er avril 2014. La rémunération de la société GECE International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 1 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice, il a été comptabilisé 1 000 € HT de frais de domiciliation, en faveur de la société GECE International, concernant l'exercice 2014-2015, conformément au contrat cité ci-dessus.

- Un contrat de domiciliation a été accordé par la société GECE International en faveur de la société XLP Holding (ex-GTH) pour la domiciliation de son siège social. Ce contrat a été signé le 1er avril 2014. La rémunération de la société GECE International au titre de ce service a été fixée de manière forfaitaire à 1 000 € HT par an.

A la clôture de l'exercice 2014-2015, un produit de 1 000 € HT a été comptabilisé chez GECE International au titre des frais de domiciliation en faveur de XLP Holding (ex-GTH), conformément au contrat cité ci-dessus.

- Une convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune a été conclue, le 31 mars 2015, entre la société GECI International et la société XLP Holding. L'abandon a porté sur une créance d'un montant de 328 289 euros détenue par la société XLP Holding à l'encontre de la société GECI International au titre des intérêts sur compte courant comptabilisés lors de l'exercice 2013-2014. Les seuils déclencheurs de la clause de retour à meilleure fortune se définissent comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître lors de l'un des cinq prochains exercices un résultat net comptable avant impôts supérieur ou égal à 500 000 euros et une situation nette comptable supérieure ou égale à 8 500 000 euros, ces conditions étant prises en compte de façon cumulative.

Ces conventions n'ont pas été soumises à la procédure d'autorisation préalable car elles n'avaient pas été identifiées par la société comme entrant dans le champ de ladite procédure.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de la société GECI International et Président de la société XLP Holding (ex-GTH).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 3 juillet 2015, le conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori ces conventions.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries et Sky Aircraft

- Dans le cadre de l'engagement partenarial signé en date du 3 juin 2010 entre le Conseil Régional de Lorraine et GECI International, Sky Aircraft et GECI Aviation, les engagements suivants ont été consentis par votre société:
 - garantie de remboursement anticipé de l'avance remboursable octroyée à la société Sky Aircraft par le Conseil Régional de Lorraine d'un montant de 9.100.000 €, augmentée des intérêts calculés au taux légal en vigueur en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley;
 - garantie de remboursement de tous les frais préfinancés et dûment justifiés soit par la Région Lorraine, soit engagés par un tiers, pour la construction industrielle dans le cadre du projet immobilier d'entreprise, en vue de l'installation de Sky Aircraft sur le site de Chambley, en cas de non-implantation ou dès-implantation de Sky Aircraft ou de GECI Aviation du site de Chambley.

- Dans le cadre de la signature le 5 décembre 2011 de la convention d'aide de l'Agence de Mobilisation Economique entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 7.000.000 €.
- Dans le cadre de la signature le 30 janvier 2012 de la convention d'avance de trésorerie entre la Région Lorraine et les sociétés GECI Aviation, GECI Aviation Industries agissant conjointement et solidairement avec leur filiale Sky Aircraft, votre société s'est engagée en qualité de caution pour le remboursement de cette avance de 5.000.000 €.

Les personnes concernées par ces conventions sont :

	GECI International	GECI Aviation	GECI Aviation Industries	Sky Aircraft
M. Serge BITBOUL	Président du C. Adm.	Président du C. Adm.	Président	Président

- A la suite du redressement judiciaire de la société Sky Aircraft, la société GECI International a été appelée en garantie par le Payeur Régional de Lorraine aux fins de remboursement des avances remboursables du Conseil Régional de Lorraine. Aux termes d'un protocole d'accord signé en date du 13 février 2014, la société GECI International a payé la somme de 4.000.000 € à la Région Lorraine à valoir sur le montant des trois avances susmentionnées. L'exigibilité du solde de ces avances a été suspendue conformément aux termes du protocole d'accord.

Avec la société XLP Holding (ex-GTH)

- Signature le 22 juillet 2010 avec la société XLP Holding (ex-GTH) d'un 3ème avenant à la convention d'abandon de créance, conclue le 22 mars 2004 entre les sociétés XLP Holding (ex-GTH) et GECI International.

Aux termes de cet avenant, XLP Holding(ex-GTH) consent à neutraliser, outre l'effet des augmentations de capital passées et futures par appel au marché, l'impact de toutes opérations de restructuration ou de refacturation interne, pour le calcul de la clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'au 31 décembre 2015.

- Convention relative aux prêts et avances d'un montant en fin d'exercice de 11 173 095 euros, rémunérés à un taux de 2,62 %, consentis par la société XLP Holding (ex-GTH) à votre société. Les intérêts courus sur l'exercice s'élèvent à 309 372 euros.

La personne concernée par ces conventions est M. Serge BITBOUL, Président du conseil d'administration de GECl International et Président de XLP Holding (ex-GTH).

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B EW I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT



Chapitre 5. Rapport du Conseil d'Administration sur la Gouvernance et le Contrôle Interne

Chers Actionnaires,

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du Conseil d'Administration,
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GECI International (ci-après la « Société »).

Ce rapport, joint au rapport de gestion 2014/2015, a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion.

Un rapport des Commissaires aux Comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les principes généraux définis dans le document « Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010, sur les recommandations AMF n°2010-15 et 2011-17, ainsi que sur le « Rapport 2013 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites » du 18 novembre 2013.

5.1. Le Gouvernement d'Entreprise

La Société a initié une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (paru en décembre 2009), qui apparaît adapté aux spécificités de la Société, notamment sa taille réduite. Le code Middlednext est disponible sur le site Middlednext à l'adresse suivante : www.middlednext.com.

Le Conseil d'Administration s'est saisi d'un projet d'adoption de ce Code de gouvernance comme nouveau code de référence dans sa séance du 17 juin 2013 et l'a adopté lors de cette séance.

Le Code de référence contient 15 recommandations, ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance, qui rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance, ont été étudiés lors de la réunion du 17 juin 2013.

Il ressort que les recommandations ont fait l'objet d'une mise en œuvre totale, à l'exception de la recommandation suivante :

- o la recommandation n°15 – Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'a pas formellement procédé à une auto-évaluation de ses travaux au cours de l'exercice passé. Lors de la réunion portant sur l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014 qui s'est tenue le 17 octobre 2014, les membres du Conseil ont été invités à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation des travaux. Il a été décidé de consacrer une séance entière au fonctionnement du Conseil avant la fin de l'année 2015, lorsque la situation de la Société sera revenue à la normale.

5.1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

5.1.1.1. Composition du Conseil d'Administration (R8, R9, R10)

L'Article 12 des statuts de la Société dispose la société est administrée par un Conseil d'Administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont déterminées par les dispositions légales en vigueur, soit trois membres au moins et dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de quatre ans.

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Conseil d'Administration de la Société est composé de cinq membres :

- Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil et Directeur Général
- Monsieur Yves DELACOUR, administrateur
- Monsieur Gérard DELAGE, administrateur
- Madame Frédérique VALETTE, administrateur
- Monsieur Gérard NICOU, administrateur

Serge BITBOUL : Fondateur et Président-Directeur Général de GECI International, Président-Directeur Général de GECI Aviation.

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs

de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECL (Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de mettre cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECL International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2014/2015, Monsieur Bitboul a exercé les mandats suivants au sein du groupe GECL International :

- Directeur de GECL Ltd (Royaume-Uni),
- Directeur de GECL Transportation and Engineering India (Inde),
- Directeur de Aeroeuro Engineering India (Inde).

En dehors des différents mandats exercés dans les différentes filiales de la Société, Serge Bitboul est :

- Président de XLP Holding SAS,
- Gérant de la Financière des Chavelles SC,
- Gérant de SB Ternès SCI (France),
- Gérant de SB Pompe SCI (France).

Le mandat de Serge Bitboul expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard DELAGE : Administrateur depuis le 27 septembre 2006

De formation juridique et managériale, il a occupé différents postes à hautes responsabilités au sein d'un groupe international du secteur de la grande distribution.

Gérard Delage n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Gérard Delage expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Frédérique VALETTE : Administrateur depuis le 19 juillet 2013

Frédérique Valette est depuis 1991 conseil en investissements immobiliers. Elle a initialement travaillé dans le domaine de l'aéronautique en étant responsable du contrat de licence de fabrication d'hélicoptère Dauphin SA365 avec la Chine à l'Aérospatiale-Eurocopter. Elle a ensuite occupé le poste d'ingénieur commercial chez NAS (National Advanced System). Elle a travaillé pour GECI International de 1987 à 1991 en étant responsable de la stratégie marketing. Madame Frédérique Valette est membre de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du EPWN (European Professional Women's Network). Elle est également membre du groupement ETHIC présidé par Sophie de Menton.

Frédérique Valette n'exerce pas de mandat en dehors de celui au sein du Groupe.

Le mandat de Frédérique Valette expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2018.

Yves DELACOUR : Administrateur depuis le 23 janvier 2012

Yves Delacour est fondateur et Président de l'association Leonardo depuis 1989 et de la société Leonardo Finance devenue Leonardo Ventures, depuis 1995. Avec plus de 185 millions d'Euros de financements levés pour des entreprises à tous les stades de développement, Leonardo Ventures est la principale société indépendante de services financiers dans le domaine du private equity.

Avant de créer Leonardo, M. Delacour était à la tête d'IDC France, filiale française d'International Data Corp., leader mondial dans le domaine des études et du conseil dans le domaine des NTIC. Il a fondé en 1980 le groupe IDG en France (International Data Group, principal groupe de presse informatique mondial, qui comprend IDG et IDC), dont il fut Président Directeur Général puis Vice-Président responsable des opérations en France. En 1979, Yves Delacour fonda le Stanford Business Club, association des anciens élèves de la Business School de Stanford en France. Sous sa présidence, jusqu'en 1986, cette association a été un cercle de réflexion et de promotion du mouvement entrepreneurial, dont une partie des membres les plus actifs a contribué à la création de l'Association Leonardo en 1989.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- Gérant de Leonardo Ventures
- Président de l'Association Leonardo

- Représentant permanent de Leonardo Ventures au Conseil d'Administration de Cyber Group Studios

- Administrateur d'Hopscotch (fin de mandat en 2010)

Il est également Président de France International Service depuis le 1er Janvier 2014.

Le mandat d'Yves Delacour expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Gérard NICOU : Administrateur depuis le 5 novembre 2013

Monsieur Gérard Nicou a une formation universitaire scientifique complétée par un cursus CNAM en MKT industriel. Spécialisé en psychosociologie et patho et psychopathologie des organisations, il est fondateur et gérant associé de CITS Sarl depuis 1983. Il est administrateur d'une association de gestion agréée depuis 1997 et trésorier adjoint depuis 1999. Monsieur Gérard Nicou a une expérience de 40 années en tant que consultant-formateur et enseignant en universités et en écoles de commerce. Il est partiellement retraité depuis 2007 et est toujours chercheur en sciences sociales appliquées sur la cohérence des staff de direction générale.

Mandats exercés depuis ces 5 dernières années :

- administrateur de B Media 2013 et 2014 (SA)

- administrateur de la Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel du Val de Bièvre (société coopérative à personnel et capital variables) et Vice-Président depuis le mois de janvier 2015.

Le mandat de Gérard Nicou expire lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016.

Il est rappelé que la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 impose une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les Conseils d'Administration.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration compte au moins une femme parmi ses membres, à savoir Frédérique Valette.

Ainsi, à ce jour, la Société atteint le seuil de 20 % de représentation des administrateurs de chaque sexe.

5.1.1.2. Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration de GECI International avait déterminé que Monsieur Gérard Delage était indépendant (sur un total de quatre) au sens des recommandations figurant dans le Code Middlednext.

Compte-tenu de l'arrivée de Monsieur Gérard Nicou, le Conseil d'Administration a réexaminé ces critères et a considéré que Monsieur Nicou était également un administrateur indépendant.

Critères énoncés dans le Code Middlednext	Gérard Delage	Gérard Nicou
ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;	OK	OK
ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	OK	OK
ne pas être actionnaire de référence de la société	OK	M. Nicou a 5.500 actions de la Société, ce qui n'en fait pas un actionnaire de référence.
ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Le Conseil a considéré que le lien de parenté de Monsieur Delage avec Monsieur Serge Bitboul (cousinage) ne compromettait pas l'indépendance de Monsieur Delage.	OK
ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	OK	OK

Le Conseil est donc actuellement composé à 40% d'administrateurs indépendants respectant ainsi les exigences de la recommandation Middlednext n°8.

En conformité avec la recommandation n°10 préconisant d'adapter la durée aux spécificités de l'entreprise, la durée statutaire des prochains mandats d'administrateur (renouvellement ou nouvelle nomination) dans la Société est de 4 ans.

5.1.1.3. Missions du Conseil d'Administration (R12, R15)

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et du groupe dans les domaines stratégiques, économiques et financiers et veille à leur bonne mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la Société et du Groupe.

5.1.1.4. Déontologie des membres du Conseil d'Administration (R6, R7)

L'adoption d'un règlement a été discutée lors de nombreuses réunions, afin de trouver un compromis entre tous les administrateurs sur le texte à adopter. Finalement, le règlement intérieur a été adopté lors de la séance du 19 juillet 2011.

Ce règlement traite principalement des points suivants :

- rôle du Conseil et questions soumises à son autorisation
- composition du Conseil et fixation des critères d'indépendance
- devoirs des membres : énonciation des règles de déontologie à respecter
- fonctionnement du Conseil
- fixation des règles de détermination de la rémunération des membres

5.1.1.5. Préparation des travaux du Conseil d'Administration

• Convocations- Invitations

Conformément à la loi et aux statuts, les administrateurs sont convoqués par courrier électronique. Le délai moyen de convocation sur l'exercice 2014/2015 est de 5,4 jours.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués aux séances pour lesquelles leur présence est requise.

Les membres du Conseil d'Administration, qui disposent d'une expérience et d'une expertise complémentaires sont régulièrement informés de la vie de la Société. Ils sont consultés sur des projets stratégiques de la Société ainsi que sur des sujets particuliers. Cette expérience facilitera la mise en œuvre de comités. Ainsi, un comité d'audit a été nommé par le Conseil

d'administration le 27 mai 2015 : Monsieur DELAGE a été nommé président et Madame VALETTE secrétaire. Une charte du comité d'audit a également été approuvée lors de la même séance.

- **Information des Administrateurs (R11)**

Les administrateurs ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et ont pu se faire communiquer préalablement, l'ensemble des documents utiles.

5.1.1.6. Réunions

- **Durée – fréquence (R13)**

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2014/2015, aux dates suivantes : 16 avril 2014, 30 mai 2014, 17 octobre 2014, 5 décembre 2014 et 5 mars 2015.

Le taux de présence moyen des membres du Conseil est de 85%.

- **Ordre du jour**

Les principaux sujets examinés lors des réunions du Conseil ont été les suivants :

- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du code du Commerce
- Arrêté du texte des résolutions et convocations d'une Assemblée Générale Mixte
- Examen de la situation de la société et décision à prendre en application de l'article L.225-248 du code de Commerce sur la continuation de la société ou sa dissolution
- Examen de la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Examen de la qualité d'administrateur indépendant au regard du code Middlednext
- Examen et établissement des documents de gestion prévisionnelle
- Examen de la question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la société
- Point sur la situation du groupe
- Fixation de la rémunération du Président Directeur Général pour l'exercice 2014-2015
- Transfert du Siège Social
- Arrêté des comptes 2012-2013 et 2013-2014

La date et l'heure des séances du Conseil d'Administration ont été fixées en prenant en compte les disponibilités des administrateurs.

Lors de chaque réunion, un registre des présences a été signé par les membres du Conseil d'Administration participant à la séance.

- **Représentation des administrateurs**

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux réunions du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit.

- **Visioconférence**

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, et dans les limites qu'elles prévoient, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

- **Présidence des réunions**

En sa qualité de Président, Monsieur Serge Bitboul a présidé toutes les réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice.

- **Procès-verbaux**

Chaque projet de procès-verbal des réunions du Conseil a été rédigé par le secrétaire de séance à l'issue de chaque réunion.

Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres. Le secrétariat des réunions est normalement attribué à la Direction juridique de la Société.

Le procès-verbal définitif a été approuvé lors d'une des réunions suivantes du Conseil d'Administration ou par envoi par courrier électronique, et signé par le Président et un administrateur.

Les procès-verbaux et le registre des procès-verbaux sont conservés par la Direction Juridique Groupe.

5.1.2. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

La Direction Générale de la Société est assumée par Monsieur Serge Bitboul, nommé Président et Directeur Général par le Conseil d'Administration qui a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

En dehors des limitations légales et réglementaires, le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limite aux pouvoirs du Président-Directeur Général ; de même il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs en dehors de celles visées ci-dessus, reprises à l'Article 15 des statuts de la Société.

La question de l'équilibre au sein des organes de gouvernance de la Société a été examinée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 octobre 2014. Il est ressorti qu'au regard de la situation actuelle du groupe, composé d'un effectif restreint, l'examen est repoussé pour une

date ultérieure. A ce jour, la situation de la société a fait que ce point n'a pas été évoqué, afin que le Conseil se concentre sur la survie de la société. Par ailleurs, la concentration de l'ensemble des pouvoirs permet une grande réactivité dans la stratégie de retournement du groupe.

5.1.3. Rémunération des mandataires sociaux (R1, R2, R3, R4, R5, R14)

La société GECL International applique les principes énoncés dans la Position-Recommandation « Guide d'élaboration des documents de référence » n°2009-16 disponible sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>).

Il n'existe pas au sein du groupe GECL International de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants mandataires sociaux.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ne sont pas reproduits.

5.1.3.1. Administrateurs travaillant au sein du Groupe

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECL International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECL International.

Monsieur Serge Bitboul, Président Directeur Général de la Société, perçoit une rémunération fixe en sa qualité de Président-Directeur Général. Il perçoit également une rémunération fixe en tant que Directeur Général de GECL Aviation, à laquelle il a renoncé lorsque Sky Aircraft a été mise en redressement judiciaire. Il bénéficie également d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule automobile.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'un régime de retraite supplémentaire, ni d'indemnités susceptibles de leur être dues à raison de la cessation de leur mandat ou du changement de leurs fonctions.

Il n'existe pas au sein de la Société (ni d'ailleurs au sein du groupe GECL International) de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2014/2015	Exercice 2013/2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	250 000.00 €	252 070.95 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	--	--
TOTAL	250 000.00 €	252 070.95 €

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL				
	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe :				
- Mandat de Président Directeur Général de GECI International	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
- Mandat de Directeur Général de GECI Aviation	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture) (GECI International)	0 €	0 €	2 071 €	2 071 €
TOTAL	250 000 €	250 000 €	252 071 €	252 071 €

Tableau 10

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		x		x		x		x

Monsieur Bitboul adhère au régime de retraite commun à l'ensemble des salariés de la société GECI International (ARRCO et AGIRC).

5.1.3.2. Administrateurs extérieurs à la Société

Les administrateurs extérieurs à la Société ne bénéficient d'aucune autre rémunération en dehors des jetons de présence.

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence ont été fixés comme lors de l'exercice dernier, dans le cadre de l'enveloppe de 40.000 € qui avait été votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 28 novembre 2014, selon les modalités suivantes :

Les jetons de présence sont réservés aux administrateurs non salariés du Groupe ou de la Société et alloués à chaque administrateur, dans la limite de l'enveloppe maximale globale fixée chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur proposition du Conseil d'Administration, en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Compte tenu du nombre de réunions du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014/2015, le Président a proposé que chaque administrateur perçoive la somme de 1.500 euros pour chacune des réunions du Conseil d'Administration à laquelle il a assisté au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont bénéficié au titre de l'exercice 2014/2015 d'un total de 25 500 € de jetons de présence, qui ont été partiellement versés.

Le montant des jetons de présence non alloué aux administrateurs en raison de leur absence est conservé par la Société.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants attribués au cours de l'exercice 2014/2015	Montants attribués au cours de l'exercice 2013/2014
Gérard DELAGE		
Jetons de présence	6 000 €	12 000 €
Autres rémunérations	--	--
Yves DELACOUR		
Jetons de présence	4 500 €	9 000 €
Autres rémunérations	--	--
Frédérique VALETTE		
Jetons de présence	7 500 €	9 000 €

Autres rémunérations	--	--
Gérard NICOU		
Jetons de présence	7 500 €	4 500 €
Autres rémunérations	--	--
Pascale SANSONETTI		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		79 165 €

Les administrateurs ayant des responsabilités au sein du Groupe GECI International ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur de GECI International.

5.1.4. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée sont décrites à l'article 17 des statuts de la Société et consultables sur le site internet de la Société www.geci.net.

5.1.5. Eléments pouvant avoir un impact en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce sont mentionnées à l'annexe 4 du rapport de gestion.

5.2. Le Contrôle Interne

Le groupe GECI International a retenu la définition du contrôle interne mentionnée dans « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne - Cadre de référence : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » en date du 22 juillet 2010.

Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du groupe qui vise à assurer :

- o la conformité aux lois et règlements ;
- o l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- o le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- o la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Dans le cadre du groupe GECI International, la Société, en tant que société mère, veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la Société et ses filiales.

5.2.1. Organisation du contrôle interne

Depuis l'abandon du pôle Aviation, le Groupe n'a plus que le Pôle Ingénierie ainsi que la Holding. Par ailleurs le Groupe est organisé en unités opérationnelles et en unité support. Chaque salarié du groupe est rattaché à l'une de ces unités.

Suite à la restructuration amorcée durant l'exercice 2013-2014, certaines fonctions ont été supprimées suite au départ de salariés du groupe. Pour l'exercice 2014-2015, les acteurs du contrôle interne étaient :

Le Président (PDG), la Direction Administrative et Financière, la Direction Juridique.

- **La Direction Juridique**

La Direction Juridique du Groupe centralise l'ensemble des données juridiques. Des procédures juridiques, impliquant l'intervention de la Direction Juridique à différents niveaux des process déjà existants, ont été mises en place, et notamment l'analyse des risques juridiques et la validation des dispositifs contractuels préalablement à toute conclusion de contrat (baux commerciaux, achats...).

- **La Direction Financière**

La Direction Financière, se porte garante de la qualité des informations financières et s'assure avec les contrôleurs légaux que la société respecte l'ensemble des règles qui régissent la comptabilité et la gestion d'une entreprise. En l'absence d'une direction des Ressources Humaines, elle est responsable des missions d'administration et d'expertise en la matière et également responsable du développement humain et social de l'entreprise. La restructuration du groupe a réduit de façon importante les missions dans le domaine des ressources humaines.

En raison du nombre limité de personnel au sein du groupe, un certain nombre de missions nécessaires au bon fonctionnement de la société a été externalisé, notamment :

La Responsabilité Sociétale et Environnementale

La Qualité & Systèmes d'Information. La société va conclure des contrats avec des sociétés spécialisés ou consultants notamment sur la gestion du système d'information, et le renouvellement de la norme qualité EN 9100:2003 (pôle Ingénierie) pour le mois de juillet 2015.

5.2.2. Diffusion en interne d'informations pertinentes

Le Groupe a mis en place des systèmes d'information dont les objectifs principaux sont d'assurer une fiabilité de l'information et des reporting, assurer le contrôle des opérations réalisées par les différentes entités, mesurer les indicateurs et leur évolution, assurer des gains permanents de productivité, sécuriser les flux d'information financière.

Les systèmes d'information du Groupe intègrent parmi l'ensemble des applicatifs, les principaux éléments suivants :

Systèmes locaux administrés
en fonction des règles

- ❖ Comptabilité,
- ❖ Paie

5.2.3. Recensement des risques

Les risques auxquels est exposée la Société sont détaillés dans le rapport de gestion, au paragraphe 2.4. Y figurent également les différentes mesures prises pour faire face à ces risques.

5.2.4. Activités de contrôle répondant à ces risques

Le Groupe s'est doté au cours des derniers exercices d'un ensemble de dispositifs de contrôle interne à la fois par la mise en place de notes de procédure, de systèmes d'information et de Reporting/contrôle qui permettent de sécuriser les différentes étapes de l'activité tant d'un point de vue financier que juridique. Ces règles sont diffusées et appliquées de manière homogène pour toutes les filiales du Groupe.

La Direction Générale a veillé à la mise en place opérationnelle de ces dispositifs.

Le système de contrôle interne repose :

- o d'une part sur le fait qu'à l'intérieur de chaque unité du groupe opérationnelle ou fonctionnelle c'est le Directeur d'Unité seul qui a le pouvoir d'effectuer des actes de gestion
- o d'autre part, sur un système de délégation encadrant les actes de gestion qui peuvent être pris au niveau des unités.

Ce système est formalisé dans une note de procédure dont les principales rubriques sont les suivantes :

Domaine	Règle de contrôle interne
Contrats commerciaux	Pour les contrats cadres, les contrats supérieurs à 300.000 € et les contrats comportant des clauses susceptibles de faire courir un risque significatif au groupe, une revue technique, juridique et financière des services support et la signature du Directeur Général est nécessaire.
Contrats particuliers	Notamment pour les contrats de partenariat, <i>MOU (Protocole d'Accord)</i> , <i>Letter of Intent (Lettre d'Intention)</i> , <i>Shareholder Agreement (Pacte d'Actionnaires)</i> , <i>Cooperation Agreement (Accord de Cooperation/Collaboration)</i> , une revue technique, administrative, sociale, juridique et financière des services support et la signature du Directeur Général sont nécessaires.
Embauches, Licenciement	Préalablement au <i>hiring form</i> (formulaire d'embauche), un <i>requirement form</i> (formulaire de demande/besoin) est établi et permet de formaliser et de suivre les demandes. Pour les recrutements, intérim, consultants et licenciements productifs, les signatures du Directeur d'Unité concerné et de la Direction Générale est nécessaire. Pour les recrutements, interim, consultants et licenciements de personnel support, la signature du Directeur Général est nécessaire.
Achats	Pour les achats et investissements, contrats fournisseurs d'un montant unitaire supérieur à 2.000 EUR, la signature du Directeur Général est nécessaire après examen par le service support concerné.
Prise de congés et temps de présence.	Le Directeur d'Unité autorise les prises de congés et approuve les temps des personnes qui lui sont rattachées. Le Directeur Général autorise les prises de congés et approuve les temps des Directeurs d'Unités.
Déplacements et notes de frais	Le Directeur d'Unité autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des personnes qui lui sont rattachées jusqu'à 1.500 Euros unitaire. Le Directeur Général autorise les déplacements (<i>travel request</i>) et approuve les notes de frais des Directeurs d'Unités. Il autorise également les <i>travel request</i> et approuve également les notes de frais des collaborateurs pour les montants unitaires supérieurs à 1.500 Euros.
Trésorerie Centralisée	Le Directeur d'Unité est responsable du bon fonctionnement de la trésorerie centralisée pour son unité. Le Directeur Administratif et Financier informe régulièrement les unités de leur solde de compte et des opérations réalisées.
Signature bancaire et paiements	Le Directeur d'Unité est responsable des paiements effectués ou demandés notamment eu égard :

	<ul style="list-style-type: none"> - au respect de la réglementation (interdiction de remboursement d'amendes, de paiement sans justificatifs). - au suivi des commandes (non paiement en double, reprise effective des acomptes versés, paiement pour des services reçus). - à sa capacité à démontrer que les dépenses ont été réalisées dans l'intérêt de la société. <p>Le Directeur d'Unité rend compte en toute transparence en cas de demande.</p>
Rémunérations	<p>Le Directeur d'Unité est responsable du processus d'entretiens individuels annuels de son unité et de la préparation des augmentations individuelles.</p> <p>Le Directeur Général est responsable du processus d'entretiens individuels annuels pour les Directeurs d'Unités et de la validation des augmentations individuelles et des règles de remboursement sous forme de primes de toutes les personnes du groupe ainsi que des règles de détermination des bonus.</p>
Budget Annuel	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de la préparation du budget annuel de son unité.</p> <p>Le Directeur Général est responsable de l'approbation du budget et de la fixation des modalités de rémunération variable.</p>
Référentiel Qualité	<p>Le Directeur d'Unité est responsable de l'implémentation du référentiel qualité dans son unité.</p> <p>Le Directeur Général est responsable de la définition de la politique qualité du Groupe.</p>

5.2.5. Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne

Compte tenu des différents événements qui étaient venus troubler l'exercice 2013-2014, et d'autre part, la restructuration qui s'en est suivie, il n'a pas été possible d'organiser de réunion avec tous les acteurs du contrôle interne (voir II.1). En revanche, des réunions se sont tenues ponctuellement avec certains des responsables pour vérifier l'adéquation du système avec les besoins.

5.2.6. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

5.2.6.1. Les règles de gestion et de comptabilité Groupe

La Direction administrative et financière du Groupe centralise l'ensemble des données comptables et financières.

Toutes les filiales du Groupe, qu'elles soient françaises ou étrangères, transmettent à périodicité régulière des informations de suivi opérationnel ainsi que des reportings financiers et comptables aux services support du Groupe. La Direction administrative et financière s'appuie sur les services comptables et administratifs des entités, éventuellement sur les cabinets comptables avec lesquels des accords ont été signés.

Les reportings sont homogènes, ainsi que les définitions des indicateurs aussi bien opérationnels que de gestion.

5.2.6.2. Les facturations inter-sociétés

Le Groupe s'appuie sur un ensemble de procédures internes permettant la facturation d'une entité du Groupe par une autre. Cet ensemble de procédures de facturation intra-groupe est revu à intervalles réguliers notamment en fonction de l'évolution des prestations du Groupe, mais aussi de l'évolution des législations des entités concernées. La Société est d'autant plus attentive au respect de cette procédure qu'elle contribue à optimiser l'utilisation des compétences et des ressources du Groupe. Lors de cet exercice, seuls les intérêts sur les comptes courants ont été constatés.

5.2.6.3. La gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est suivie au jour le jour et supervisée de manière centralisée. L'utilisation des liquidités du Groupe est ainsi continuellement optimisée dans une recherche de charges financières minimales.

Des estimations de flux de trésorerie Groupe sont mises à jour régulièrement et permettent d'anticiper les besoins de trésorerie de telle ou telle filiale.

5.2.7. Diligences ayant permis l'élaboration du rapport.

La préparation de ce rapport s'appuie tant sur les méthodes de contrôle telles qu'elles viennent d'être exposées que sur les diligences effectuées à la demande de la direction générale du groupe et en particulier de son président par les différentes fonctions support en charge du suivi ou de la gestion des risques.

Conclusion – Perspectives

Depuis que le groupe GECI International a cédé ses activités d'ingénierie, et abandonné ses activités « Aviation », lors de l'exercice précédent, le domaine du contrôle interne s'est réduit considérablement. Une remise à plat du système de contrôle interne sera ainsi mise en place prochainement afin de répondre à cette évolution.

Fait à Paris, le 3 juillet 2015

Serge Bitboul

Président du Conseil d'Administration

5.3. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société GECI International

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GECI International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 6 juillet 2015

Les commissaires aux comptes

B E W I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

M A Z A R S

GAËL LAMANT

Tableau de concordance

Le présent rapport financier annuel est établi en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du code monétaire et Financier et de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises de l'information réglementée du rapport financier annuel.

	PARAGRAPHE	PAGE
1. PERSONNES RESPONSABLES		
PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS	1.1	6
ATTESTATION DU RESPONSABLE	1.2	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES		
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES ANNUELS	4.6	135
RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX SUR LES COMPTES CONSOLIDES	3.9	114
HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	1.4	8
3. COMPTES ANNUELS	CHAPITRE 4	116
4. COMPTES CONSOLIDES	CHAPITRE 3	69
5. RAPPORT DE GESTION	CHAPITRE 2	9
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE	2.1	9
INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET AU NOMBRE D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	2.8.1	35
NOMBRE D'ACTIONS ACHETEEES ET VENDUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT	2.8.1	35
PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL SOCIAL	2.8.2	39
REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL	5.1.3	152
MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DES MANDATAIRES SOCIAUX	5.1.1.1	144
CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	2.11	43
ACTIVITE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS ET L'INDICATION DES PRISES DE PARTICIPATION	2.9	41
TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS POUR AUGMENTER LE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE	2.8.7	40
RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	2.8.6	40

Informations de contact

Serge BITBOUL Président Directeur Général

Alice MATEUS Secrétaire Général

Jean Richard CHEN Directeur Financier

Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

48 bis, Avenue Kléber

Tél + 33 (0) 1 44 34 00 20

Télécopie + 33 (0) 1 44 34 00 29

www.geci.net

